



# Manou

BULLETIN MUNICIPAL

**No  
38**

**RETOUR SUR  
LES ÉVÈNEMENTS  
DE NOTRE  
COMMUNE**

**20  
25**

**MAI  
2026**

[www.mairie-de-manou.com](http://www.mairie-de-manou.com)  
📍 : Commune de Manou

Mairie de Manou  
2 rue Louise Koppe  
28240 Manou  
02 37 81 85 13  
[contact@mairie-de-manou.fr](mailto:contact@mairie-de-manou.fr)

Lundi 9h - 12h et 13h30 - 17h  
Mardi 9h - 12h et 13h30 - 17h  
Jeudi 15h - 19h





EDITO



Chères manousiennes,  
Chers manousiens,

L'année 2026 s'ouvre dans un contexte marqué par l'instabilité internationale, les contrastes et les changements, à l'image des épisodes climatiques que nous avons traversés.

Les phénomènes météorologiques de ce début janvier ont mis en lumière ce qui fait la force de notre village : la solidarité, l'engagement et le sens du service public.

Je tiens à remercier sincèrement les agents communaux, les enseignants, les agriculteurs et l'ensemble des personnes mobilisées pour assurer la continuité des services et la sécurité de tous. Dans ces moments, l'entraide et l'intérêt général doivent toujours primer, et notre commune a su en faire la démonstration.

L'année 2025 a été riche en événements, en projets et en rencontres. Grâce à l'implication remarquable de notre tissu associatif et de nombreux bénévoles, Manou a continué de vivre au rythme des animations, des manifestations culturelles, sportives et solidaires, qui créent du lien et renforcent le vivre-ensemble. Je leur adresse toute ma reconnaissance, ainsi qu'aux commerçants et acteurs locaux qui participent activement à la vitalité de notre territoire.

Sur le plan communal, plusieurs dossiers structurants ont avancé, notamment la sécurisation des abords de l'école qui se finalisera en 2026, la restructuration du cimetière, l'adressage de la commune ou encore des travaux liés à l'assainissement collectif.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026 marque également le transfert de la compétence «eau et assainissement» à la Communauté de Communes Terres de Perche. Un choix collectif et responsable pour garantir un service performant et durable, à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux.

Enfin, je souhaite avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2025, ainsi que pour leurs proches. Puissent le temps et les souvenirs, les aider à continuer d'avancer malgré la douleur de l'absence.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie pour votre attachement à la vie de notre commune, et vous assure de notre engagement à poursuivre, à vos côtés, les projets qui font vivre Manou.

Madame Le Maire  
et l'ensemble du conseil municipal



# TARIFS COMMUNAUX

Lors du dernier conseil de l'année 2024, l'équipe municipale a décidé de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2025.

Les tarifs des deux salles des fêtes ainsi que ceux du cimetière restent donc identiques à l'année précédente.

## TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES :

SALLE POLYVALENTE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	220 €	320 €	300 €	400 €	80€
Semaine	140 €	240 €	145 €	245 €	
Heure	10 € / heure		15 € / heure		

SALLE COMMUNALE	Commune		Hors commune		Nettoyage
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Week-end	70 €	90 €	100 €	140 €	30€
Semaine	50 €	70 €	80 €	110 €	
Heure	5 € / heure		8 € / heure		

Le montant de la caution demandée lors de la location de la salle polyvalente est fixé à 800 € tandis que le montant de la caution demandée lors de la location de la salle communale est fixé à 300 €. Le forfait nettoyage comprend les sols, les sanitaires, les vitres et les abords extérieurs. Il ne comprend pas le débarras de la vaisselle, le rangement des tables et des chaises.

## TARIFS DU CIMETIÈRE :

Concession cinquantenaire	229 €	Case quinzenaire	250 €
Concession trentenaire	152 €	Case trentenaire	500 €

## TARIFS DES CARTES DE PÊCHE :

Carte à l'année	50 €
Carte à la journée	8 €



No 38

# DANS CE NUMÉRO

*Vous l'aurez remarqué, votre bulletin municipal paraît cette année avec un retard inhabituel. Ce décalage s'explique principalement par la récente période électorale, qui nous a imposé un devoir de réserve en matière de communication, suivie de la phase d'installation du conseil municipal et communautaire.*

*Cette succession d'étapes a repoussé la finalisation de ce numéro.*

*Comme chaque année, ce bulletin vous propose un retour sur les actions menées ainsi que sur les temps forts qui ont rythmé la vie de notre commune au cours de l'année écoulée.*

*Conscients de l'importance de ce bulletin pour chacun d'entre vous, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce retard.*

*Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous souhaitons une agréable lecture.*

Tarifs communaux	4
Démarches administratives : vos documents	6
Transport à la demande	7
État civil	8
Cérémonies de souvenir	9
Conseils Municipaux : extraits des séances 2025	12
Bar de la Grange	23
Budget 2025	24
Cours de danse en ligne	26
Atout Vents à Manou	27
Nouvelles des cousins canadiens	28
Les actualités du Parc naturel régional du Perche	30
Le comité des fêtes	32
Manou, nouvelle commune labellisée « Terres de Rando »	34
École de Manou	36
Raconte-moi ton village... Manou	37
La pêche : a vos cannes !	38
Run & Bike	39
Espace France Service	40
CPTS Noel Soins non programmés avec un pédicure-podologue	41
Assainissement collectif	42
Nouveau Départ ! dispositif d'accompagnement vers l'emploi	43
Perche Ambition : un levier pour les entreprises locales	44
Les numéros d'urgence & numéros utiles nationaux	45
SIRTOM - Calendrier des jours de collecte	46
Répertoire des professionnels de santé	48
Professionnels de santé de médecines douces & alternatives	50



# VOS DOCUMENTS

## ACTE DE NAISSANCE

- Demande à adresser par écrit à la Mairie du lieu de naissance
- + Copie de la carte d'identité
- + Enveloppe timbrée pour le retour.

### Acte de naissance pour les français nés à l'étranger

- Ecrire à Service Central de l'État Civil :  
11 rue de la Maison Blanche, 44 941 Nantes Cedex 9

Pour effectuer vos démarches administratives concernant la carte d'identité et/ou le passeport biométrique, vous devrez obligatoirement vous adresser dans l'une des Mairies d'Eure-et-Loir ci-après :

**Auneau / Bonneval / Brezolles / Chartres / Châteaudun  
Châteauneuf-en-Thymerais / Cloyes / Courville-sur-Eure  
Dreux / Epernon / Illiers-Combray / La Loupe / Lucé  
Luisant / Maintenon / Nogent-le-Roi / Nogent-le-Rotrou  
Senonches / Vernouillet / Villages Vovéens**

## CARTE D'IDENTITÉ

### 1<sup>ère</sup> demande de carte d'identité pour personne majeure/mineure :

- 2 photos d'identité conformes aux normes
- + Justificatif de domicile
- + Copie intégrale de l'acte de naissance de -3 mois.

### Renouvellement de carte d'identité pour personne majeure/mineure :

- Ancienne Carte Nationale d'Identité
- + 2 photos d'identité conforme aux normes
- + Justificatif de domicile.

### Carte perdue/volée :

- Déclaration de perte : la déclaration de perte sera faite au guichet de la mairie lors du dépôt de dossier
- Déclaration de vol : à remplir à la gendarmerie et fournir le récépissé
- + 2 photos d'identité conformes aux normes
- + Justificatif de domicile
- + 25€ en timbre fiscal à acheter au préalable dans un bureau de tabac ou au Trésor Public ou sur le site Internet : timbres.impots.gouv.fr

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

### 1<sup>ère</sup> demande de passeport pour personne majeure :

- N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie /si renouvellement fournir le passeport original + photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 86 € (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)

### 1<sup>ère</sup> demande de passeport pour personne mineure :

- N° de pré-demande si démarche en ligne
- + Carte nationale d'identité (original+photocopie / si renouvellement fournir le passeport original enfant + photocopie)
- + Photographie d'identité récente et conforme aux normes
- + 1 timbre fiscal à 17€ de 0 à 15 ans et 42€ pour 15 ans et plus (achat en ligne)
- + 1 justificatif de domicile (original+photocopie)
- + Pièce d'identité du parent (original+photocopie)

## PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX

Attention, les imprimés CERFA utilisés pour les demandes d'autorisation d'urbanisme ont changé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. N'utilisez donc plus les anciens imprimés.

- Plans de situation
  - + plan de masse
  - + plan des travaux
  - + photos si besoin
- Consulter le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## RECENSEMENT CITOYEN

Vous devez faire votre recensement à partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire à la Mairie de la commune de votre domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>e</sup> anniversaire et pourrez alors voter.

## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

- CERFA 12669\*02 sur [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)
- Copie de la pièce d'identité à jour
- Copie d'un justificatif de domicile
- Déposer les documents en Mairie



# TRANSPORT À LA DEMANDE TERRES DE PERCHE

## VOUS HABITEZ MANOU, VOUS POUVEZ PROFITER DE CE SERVICE

Besoin d'aller faire des courses ou d'aller au marché ?

Un rendez-vous médical ? Rendre visite à un ami ?

Effectuer des démarches administratives ?

Une activité associative ?

## Comment ça marche ?

- 1** ÉTAPE  
**J'achète à l'avance mon bon de transport**  
 Dans votre mairie  
 Prix du bon de transport valable pour un trajet (aller ou retour) **2€**
- 2** ÉTAPE  
**Je réserve mon trajet par téléphone**  
 Réservation au plus tard la veille avant 18h  
**06 52 75 82 86**
- 3** ÉTAPE  
**J'effectue mon déplacement**  
 RDV au domicile à l'heure réservée  
 Remise au conducteur d'un bon de transport rempli  
 1 bon pour l'aller  
 1 bon pour le retour

### Pour vos déplacements sur **TOUT** le territoire de la Communauté de Communes Terres de Perche :

(Belhomert-Guéhouville, Champrond-en-Gâtine, Chassant Combres, La Croix-du-Perche, Fontaine-Simon, Frazé, Happonvilliers, La Loupe, Les Corvées-les-Yys, Manou, Marolles-les-Buis, Meaucé, Montireau, Montlondon, Nonvilliers-Grandhoux, Sainttign, Saint-Eliph, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, Thiron-Gardais, Vaupillon)

### Les mardis et les samedis

Horaires libres de 9h à 19h

Tarif unique le trajet : 2 € (aller ou retour)

Réservation : 06 52 75 82 86

Un nouveau service proposé par :



Avec le soutien de l'Union Européenne





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

**GIRARD Anya**  
née le 12 mars 2025

**GUILLIN Camila**  
née le 23 mars 2025

**NAPOLI DUBOIS Tess**  
née le 3 septembre 2025

## MARIAGE

**CHAPON Coralie et  
PINEL Vincent**  
le 19 juillet 2025

## DÉCÈS

**DEMEOCQ Marie-France**  
décédée le 24 avril 2025

**ROUILLARD Denise**  
décédée le 24 juillet 2025

**POÏVET Dominique**  
décédé le 9 octobre 2025

**LEFEVRE Annick**  
décédée le 13 octobre 2025

**HOMOLKA Annie**  
décédée le 24 octobre 2025

**QUENTIN Thierry**  
décédé le 4 décembre 2025

**ALEXANDRE Pascale**  
décédée le 22 décembre 2025

*L'atelier de Michelle*



Couture  
Tricot  
Broderie  
Retouches  
Ourlets  
Accessoires



2 rue de l'étang  
28240 MANOU  
06.50.04.85.09  
latelierdemichelle@outlook.com



# CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

## Cérémonie du 8 mai 2025

Le 8 mai 2025, les habitants de Manou se sont réunis aux côtés des élus et des anciens combattants pour commémorer la Victoire de 1945. Ce moment de rassemblement, signe de respect, a permis de rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la paix.

La municipalité adresse également ses chaleureux remerciements à Constance Santarromana et Chloé Trémier, jeunes Manousiennes, pour la qualité et l'émotion de leur lecture, très appréciée par l'ensemble des participants.

Cette cérémonie rappelle l'importance de préserver la mémoire collective et de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix et de solidarité.



## Cérémonie du 14 juillet 2025

À l'occasion de la Fête nationale, les Manousiens se sont rassemblés autour des élus pour célébrer les valeurs de la République lors de la cérémonie du 14 juillet. Ce moment de rassemblement a permis de rappeler l'importance de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dans une ambiance à la fois solennelle et chaleureuse. La commémoration s'est poursuivie par un verre de l'amitié servi au Bar de la Grange, permettant à tous de prolonger ces instants de convivialité et d'échanges.

La veille au soir, le 13 juillet, la commune et le comité des fêtes avaient lancé les festivités avec la fête communale, qui a réuni près de 250 personnes. La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale autour de grillades, avant de se conclure par un feu d'artifice très apprécié, offrant un beau moment d'émerveillement pour petits et grands.

Ces deux temps forts ont une nouvelle fois montré l'attachement des Manousiennes et Manousiens à la vie communale et au plaisir de se retrouver ensemble.



## Cérémonie du 11 novembre 2025

Le 11 novembre, près de 60 personnes se sont rassemblées à Manou aux côtés des élus et des porte-drapeaux pour commémorer l'Armistice de 1918. Cette cérémonie, marquée par le recueillement et le partage, a permis de rendre hommage à celles et ceux qui ont sacrifié leur vie.

Cette année revêtait une dimension particulière avec le centenaire du Bleuet de France, symbole de mémoire et de solidarité envers les anciens combattants et les victimes de guerre. À cette occasion, Madame le maire a remis un bleuet du centenaire aux trois porte-drapeaux, en signe de reconnaissance et de respect. La présence attentive des enfants a donné à ce moment une émotion toute particulière, rappelant l'importance de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations et de faire vivre les valeurs de paix et de fraternité.

La commémoration s'est ensuite poursuivie dans un esprit de convivialité avec le repas des aînés, organisé à l'Auberge du Moulin à Vent. Les convives ont partagé un délicieux repas, rythmé par Philippe Roineau et son saxophone, offrant un moment chaleureux et apprécié de tous.



# EXTRAITS DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SÉANCE DU 7 JANVIER 2025

### DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI 2025

Il y a lieu de définir les projets d'investissement 2025 qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI :

#### 1) Travaux de curage des fossés

Travaux HT	4870.00 €
Travaux TTC	5844.00 €

Plan de financement :

Travaux HT	4870.00 €
FDI 50%	2435.00 €
Autofinancement	2435.00 €

#### 2) Sécurisation voirie (marquage...)

Travaux HT	2508.20 €
------------	-----------

Plan de financement :

Travaux HT	2508.20 €
FDI 50%	1254.10 €
Autofinancement	1254.10 €

#### 3) Menuiserie Bar

Travaux HT	6422.36 €
------------	-----------

Plan de financement

Travaux HT	6422.36 €
FDI 30%	1926.71 €
DETR 20%	1284.47 €
Autofinancement	3211.18 €

#### 4) Sécurisation de l'école

Travaux	11940.00 €
Interphone	1008.92 €
Film anti vis à vis	1800.00 €
TOTAL HT	14748.92 €

Plan de financement :

Travaux	14748.92 €
FDI 30%	4424.67 €
DETR 20%	2949.78 €
Autofinancement	7374.47 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les projets et plans de financement ci-dessus et autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

### DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025

Il y a lieu de définir les projets d'investissement 2025 qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du FDI :

#### 1) Menuiserie Bar

Travaux HT	6422.36 €
------------	-----------

Plan de financement :

Travaux HT	6422.36 €
FDI 30%	1926.71 €
DETR 20%	1284.47 €
Autofinancement	3211.18 €

#### 2) Sécurisation de l'école

Travaux	11940.00 €
Interphone	1008.92 €
Film miroir	325.91 €
TOTAL HT	13274.83 €

Plan de financement :

Travaux	13274.83 €
FDI 30%	3982.45 €
DETR 20%	2654.96 €
Autofinancement	6637.42 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les projets et plans de financement ci-dessus et autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder à toute demande de subvention au meilleur taux.

## SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

### FINANCEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de faire face aux décalages de trésorerie durant le chantier de création de l'assainissement, imputables aux délais d'encaissement des subventions et de perception de FCTVA notamment, il a été souscrit en janvier 2023 un prêt à court terme (2 ans) auprès de la Caisse d'Épargne de 1 000 000 €. Ce prêt devait être remboursé intégralement en janvier 2025.

Les retards accumulés dans le déroulement des divers chantiers nous ont empêché de rassembler cette somme en temps voulu. Nous avons effectué un remboursement de 630 500 €, se ventilant en 600 000 € de capital et 30 500 € d'intérêts, puis un 2<sup>e</sup> remboursement de 100 000 € le 24 février 2025.

Nous restons donc devoir la somme de 300 000 € à la Caisse d'Épargne. Nous avons estimé à un peu moins de 500 000 € l'argent que nous devons percevoir de diverses sources.

Après nous être rapprochés de la banque, il a été convenu que nous souscrivions une ligne de trésorerie de 300.000 € pour une durée de 6 mois, le temps estimé pour encaisser les recettes qui ont pris du retard.

Les conditions accordées par la banque sont les suivantes :

- Ligne de trésorerie interactive de 300.000 €
- Jusqu'au 12/09/2025
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + 1.10 % (le 21/02/2025 Euribor 1 semaine = 2.64 %)
- Tirage : crédit d'office
- Remboursement : débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois ou trimestre
- Frais de dossier : 300€
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de mouvement : 0 €
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Le conseil est sollicité pour autoriser M<sup>me</sup> le maire à signer tous documents dans le cadre précisé ci-dessus.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à souscrire à la ligne de trésorerie aux conditions exposées ci-dessus.

# MATTHIEU DASSÉ

06 83 53 34 03

02 33 73 97 93



TERRASSEMENT  
ASSAINISSEMENT  
VOIRIES • CLÔTURES  
DÉMOLITION  
FOSSES SEPTIQUES  
RACCORDEMENT DE  
TOUT À L'ÉGOUT

10 RUE DES LILAS, 61290 NEUILLY SUR EURE • WWW.DASSE-TERRASSEMENT.FR

E-MAIL : CONTACT@DASSE-TERRASSEMENT.FR



### ALIENATION DES CHEMINS COMMUNAUX – ABROGATION DE DELIBERATION

Les délibérations suivantes :

- 24-09-03 : aliénation du chemin rural 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure
- 24-09-04 : aliénation du chemin rural 24 de l'Oiserie à Malzaise
- 24-09-05 : aliénation du chemin rural 45 dit de la Vallée Biquet + CR à Senonches
- 24-09-06 : aliénation du chemin rural 12bis (Métiveries)
- 24-09-07 : aliénation du chemin et parcelle en dépendant C0165 Les Ailes Blanches
- 24-09-08 : aliénation du chemin entre le 17 et le 19 chemin Boulay Bellisseaux
- 24-09-09 : aliénation des enclaves Tourbière des Froux

en date du 26 septembre 2024, ont fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif par un administré de la commune.

Lors de diverses consultations menées par M<sup>me</sup> le maire sur ce dossier, l'issue de la procédure paraît incertaine.

Il a été conseillé de procéder à l'abrogation des dites délibérations.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide l'abrogation des délibérations listées ci-dessus

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Il est rappelé qu'initialement le transfert des compétences eau potable et assainissement devaient être obligatoirement transférées à l'EPCI au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Une déclaration du premier ministre Michel Barnier à l'automne a laissé entrevoir le fait que ce transfert ne serait plus que facultatif, à la libre appréciation des communes. Cette perspective, un temps abandonné, refait surface. Une proposition de loi réintroduisant le caractère facultatif du transfert est à l'ordre du jour de l'assemblée nationale du 11 mars 2025 en procédure accélérée.

Il est rappelé au conseil que la communauté de communes, en collaboration avec les maires du territoire, se sont lancés depuis plusieurs mois dans un travail préparatoire au transfert des compétences.

Ce travail a mis en évidence le coût très conséquent des travaux et adaptations qui s'annoncent concernant ces deux compétences. Coût qui ne saurait être supporté au niveau de la plupart des communes.

C'est pourquoi il est demandé au conseil de se prononcer en faveur du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes et de la poursuite du travail préparatoire déjà largement amorcé et qui doit permettre d'opérer le transfert des compétences dans les meilleures conditions. La gestion de l'eau à Manou a été confiée à SUEZ en DSP. Il est proposé de continuer, après transfert, en DSP intercommunale.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, se prononce en faveur du transfert des compétences eau potable et assainissement vers la communauté de communes dès la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et à la poursuite du travail préparatoire à ce transfert de compétences. Il est également décidé de poursuivre la gestion de l'eau en DSP.

### SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

#### TAUX DES TAXES 2025

Madame le maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé au conseil de maintenir pour 2025 les taux au même niveau que 2024, savoir :

Taxe foncière sur le bâti :	38,51 %	Produit attendu :	235 489
Taxe foncière sur le non bâti :	37,74 %	produit attendu :	23 663
Taxe d'habitation résidences secondaires	9,45 %	produit attendu :	26 725
		<b>TOTAL :</b>	<b>285 877 €</b>

Le montant total prévisionnel 2025 de recettes au titre de la fiscalité totale s'établit comme suit :

- Produit attendu des taxes à taux voté	285 877 €
- Allocation compensatrice taxe foncière	2 551 €
- Coefficient correcteur	- 52 680 €
<b>TOTAL</b>	<b>235 748 €</b>

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide le vote des taux pour 2025 au niveau précisé ci-dessus.



### BUDGET COMMUNE 2025

M<sup>me</sup> le maire expose :

Récemment réunie, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 450 069,08 € ;

Recettes : 682 863,45 € dont report de l'excédent 2024 de 167 898,45 €

Section présentée en sur-excédent de 232.734,37 €

Section investissements :

Dépenses : 196 610,65 €

dont report du déficit 2024 : 52 647,57 €

Recettes : 196 610,65 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget principal de la commune pour 2025 tel qu'il est proposé ci-dessus.

### BUDGET EAU 2025

Réuni le 24 février 2025, la commission des finances a déterminé et validé les montants des recettes et dépenses de fonctionnement qui sont proposés au conseil. Les montants suivants sont proposés au vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 36 261,01 € ;

Recettes : 36 261,01 € dont report de l'excédent 2024 de 14 893,40 €.

Section investissements :

Dépenses : 101 540,19 €

Recettes : 101 540,19 € dont report de l'excédent 2024 de 66 884,54 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget annexe Eau 2025 tel qu'il est proposé ci-dessus.



**GARAGE EXPERT**

**GARAGE JULIEN**  
**ALLIANCE PERCHE AUTO**

**Réparations toutes marques**

40 Avenue du Thymerais, 28240 La Loupe

julien.leclerc66@sfr.fr • 02 37 81 07 63



**TOUSSAINT**  
*Ludovic*

- \* Entretien d'espaces verts
- \* Débroussaillage
- \* Tonte de pelouse
- \* Taille de haies
- \* Ramassage des feuilles
- \* Plantation

**Les Baroudières**  
**61290 Le Pas-Saint-l'Homer**

**06 76 37 61 62**

**02 33 73 61 58**

### BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Madame le maire rappelle que les chiffres détaillés ont été exposés aux conseillers lors de la réunion du 24 février 2025, soit plus de 12 jours avant le vote, comme le prévoit la loi depuis 2024.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 384058,63 €

Recettes : 384058,63 €

Section investissements :

Dépenses : 1 720 781,01 €

Recettes : 1 720 781,01 € dont report excédent. 2024 de 526 765,62

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget assainissement pour 2025 tel qu'il est proposé ci-dessus.

### SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

En matière de subventions aux associations locales, il est rappelé au conseil que celles-ci peuvent bénéficier gracieusement de la mise à disposition des infrastructures de la commune (salle des fêtes polyvalente, salle communale, ...).

En ce qui concerne les autres associations, les demandes sont traitées au cas par cas.

Par ailleurs, nous avons reçu une demande de subvention de l'USEP 28.

Après débat, il est décidé d'attribuer une subvention de 150 € à l'USEP 28.

### ALIENATION DU CHEMIN RURAL(CR) N° 52 DE LA VILLEDIEU A LA RIVIERE DE L'EURE

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente du chemin rural n° 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure.

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation du chemin rural n° 52 de la Villedieu à la rivière de l'Eure
2. Demande à M<sup>me</sup> le maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé
3. Fixe le prix de cession à la moyenne préfectorale annuelle des prix agricoles au dernier prix connu du m<sup>2</sup> de la terre agricole connu au moment de la vente.
4. Précise que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
5. Autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

### ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 24 DE L'OISERIE A MALZAISE

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente d'une portion du chemin rural n° 24 de l'Oiserie à Malzaize.

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 24 de l'Oiserie à Malzaize
- [...] - 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente



### ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 45 DIT DE LA VALLEE BIQUET + CR A SENONCHES

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente du CR n°45 dit de la vallée Biquet et du CR à Senonches

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation du CR n°45 dit de la vallée Biquet et du CR à Senonches

[...] 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente

### ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 12 BIS (MÉTIVERIES)

Etant partie prenante sur ce chemin, M. Philippe Roulleau quitte la salle de conseil et ne participe ni aux débats ni au vote concernant cette délibération.

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente du chemin rural n° 12 BIS

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation du chemin rural n° 12 BIS

[...] 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente

### ALIENATION DE LA PARCELLE C0165 « LES AILES BLANCHES »

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente de la parcelle C0165.

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation de la parcelle C0165

[...] 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente

### ALIENATION DU CHEMIN ENTRE LE 17 ET LE 19 CHEMIN BOULAY BELLISSEAUX

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente du chemin de 50 mètres linéaires perpendiculaire au chemin du Boulay Bellisseaux situé entre la parcelle D 0178 et la parcelle D 0268.

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation de cette portion de 50m linéaires, perpendiculaire au chemin du Boulay Bellisseaux situé entre la parcelle D0178 et la parcelle D0268.

[...] 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente

### ALIENATION DES ENCLAVES TOURBIERE DES FROUX

Par délibération du 20 juin 2024, le conseil municipal a validé le principe de la vente des deux enclaves situées à la tourbière des Froux.

[...]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'aliénation des enclaves de la tourbière des Froux

[...] 2 / 3 / 4 = Identique délibération précédente

### AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE DE MANOU

Suite à la présentation du programme de gestion de la forêt communale de Manou par les services de l'ONF le 20/11/2024, il convient de délibérer pour approuver ce programme. Le dossier lié a été communiqué aux membres du conseil.

M<sup>me</sup> le maire explique au conseil que ce programme a pour vocation de protéger les espaces concernés en écartant toute velléité à caractère lucrative. La vocation des lieux doit se limiter à la dimension pédagogique et environnementale.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'aménagement forestier de la forêt communale de Manou pour la période 2025 - 2044 et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2<sup>e</sup> article L122-7 du Code forestier, pour cet aménagement, et de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-14 du code forestier

Rappelant que la forêt communale de Manou englobe la totalité de la réserve biologique dirigée de la Tourbière des Froux créée par arrêté ministériel en date du 10 décembre 1998.



## SÉANCE DU 27 MAI 2025

### TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA CDC

Transfert des compétences «Eau», «Assainissement» et «Défense Extérieure Contre l'Incendie»

M<sup>me</sup> le maire rappelle que diverses réunions intercommunales relatives à la préparation du transfert des compétences «eau» et «assainissement» à la Communauté de communes ont eu lieu au cours des derniers mois. Il rappelle que lors de sa séance du 4 mars 2025, le Conseil communautaire a approuvé un scénario du mode de gestion sur l'ensemble du territoire à déployer pour le transfert des compétences Eau et Assainissement, en cohérence avec les spécificités et souhaits des différentes communes.

Il précise que le Conseil de la Communauté de communes Terres de Perche, lors de sa séance du 6 mai 2025 a approuvé ce transfert de compétences sur l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La décision de modification des statuts de la Communauté de communes (en annexe) actant ce transfert est maintenant soumise à l'approbation des Conseils municipaux des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée.

- [...]
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :
- APPROUVER le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes des Terres de Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
  - APPROUVER le transfert partiel de la compétence Défense contre l'Incendie Extérieure (DECI) à la Communauté de Communes des Terres de Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour la gestion des Poteaux incendie (PI) ;
  - APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de communes qui en résulte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon le projet annexé à la présente délibération.

### COURS DE DANSE

La commune a été récemment sollicitée par M<sup>me</sup> Dominique Perrinaux, professeur de danse diplômée, qui souhaite mettre en place des cours de danse en ligne à Manou. Son association n'est pas encore créée et dépendra du lieu où les cours seront assurés.

Elle souhaite organiser ses cours le lundi soir ou fin d'après-midi durant 3 heures pour 3 niveaux différents. Elle est intéressée par la salle des fêtes de Manou mais ne dispose pour l'instant d'aucun budget.

Elle nous sollicite afin de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles, au moins la 1<sup>ère</sup> année, afin de faire connaître son cours et le succès qu'il pourrait rencontrer. M<sup>me</sup> le maire propose de mettre à disposition de M<sup>me</sup> Perrinaux la salle polyvalente, rue de l'étang, de Manou à compter de septembre 2025, à titre gracieux pendant six mois.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'une mise à disposition à titre gracieux pendant 6 mois (conditions révisables ensuite) à M<sup>me</sup> Perrinaux de la salle des fêtes de Manou afin qu'elle puisse y organiser des cours de danse tous les lundis soirs. Ces conditions seront rediscutées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Un Atlas de la Biodiversité Communale est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographique des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Ces atlas ont pour objectifs de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

[...] Le Parc naturel du Perche propose de porter et de coordonner ce projet ambitieux en travaillant étroitement avec les communes volontaires.

La commune de Manou a répondu positivement pour le projet d'élaboration d'un ABC. Elle pourra être aidée financièrement à hauteur de 80% par l'Office Français de la Bio-



diversité (OFB) et de 20% par le Conseil départemental d'Eure et Loir (hors dépenses de personnel), soit 13,4% et par l'autofinancement communal (20% des dépenses de personnel), soit 6,6% au travers de la dotation des aménités rurales.

[...] Les dépenses de personnel éligibles liées à la coordination et au suivi du projet correspondent aux dépenses des postes non permanents, selon le type de contrat pouvant être mobilisé.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide de :

- D'ACCEPTER de participer à la démarche d'élaboration d'un ABC sur la Commune ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- D'ACCEPTER que la Parc naturel régional du Perche se positionne en tant que porteur de projet pour la Commune ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au programme ABC.

### SEPULTURES « MORTS POUR LA FRANCE »

Il est rappelé aux membres du conseil que la commune mène actuellement une opération de restructuration du cimetière communal.

La question se pose du sort des sépultures des «Morts pour la France», au nombre de deux.

Dès lors qu'aucun héritier ou ayant-droit ne s'est manifesté auprès de la mairie, il conviendrait de procéder à la reprise des emplacements concernés.

Toutefois, dans un souci de «devoir mémoriel», il serait bien que ces sépultures puissent continuer à exister et à être entretenues.

C'est pourquoi il est proposé au conseil de procéder à l'intégration de ces deux sépultures dans l'actif de la commune. Ainsi, ces sépultures seront entretenues par la commune pour l'éternité.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve la décision d'intégrer les sépultures «Mort pour la France» à l'actif de la commune.

### RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DE LA FAMILLE REGNARD

Il existe dans le cimetière 4 sépultures (B 107, B 108, B 109, B 110) de la famille Regnard, dont un membre (M<sup>me</sup> Solange Regnard) a fait don en son temps en 1917 à la commune du terrain actuellement occupé par le cimetière communal.

Deux de ces quatre tombes (B 107 et B 108) entrent dans la catégorie «sans concession» dans le cadre de la procédure de restructuration du cimetière, actuellement menée par la commune.

Saisi par un ayant-droit du souhait que la commune fasse un geste dans le cadre de ces deux sépultures, il est demandé au conseil d'accepter de procéder à la régularisation de ces deux tombes en leur établissant une concession de 50 ans chacune à titre gratuit, à titre dérogatoire. Il est bien sûr convenu que l'entretien de ces sépultures reste à la charge de la famille.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une concession de 50 ans à titre gracieux aux sépultures n° B 107 et B 108 et précise que l'entretien desdites sépultures reste à la charge de la famille, conformément au droit commun.

### CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

La commune a été saisie d'une proposition de l'entreprise LEREAU qui souhaiterait bénéficier de la décharge sise chemin des Montagnes, parcelle A0026 pour y déposer des matériaux issus de ses activités professionnelles (terrassment, curage de fossés). En contrepartie de cette mise à disposition à titre gracieux, ladite entreprise assurera la remise en état des lieux à titre gracieux, et l'entretien mensuel des lieux, également à titre gracieux. Notre agent communal aura la possibilité d'utiliser les lieux pour y déposer ses déchets végétaux.



Une convention, annexée à la présente délibération, sera établie entre l'entreprise LEREAU et la commune. Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à signer ladite convention.

### VENTE DU CHEMIN RURAL CR 52

Par délibération n° 25-04-12 en date du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à l'aliénation du chemin rural n° 52.

Il est demandé au conseil d'autoriser les opérations de bornage dudit chemin, sur une longueur de 300 mètres, une largeur de 6 mètres, soit une superficie d'environ 1800 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source : SAFER prix région Perche 2024), soit un prix de vente total estimatif de 1530 €. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder, au nom et pour le compte de la commune, à faire procéder aux opérations de bornage du CR 52.

### VENTE DU CHEMIN RURAL CR 45 + CR À SENONCHES

Par délibération n° 25-04-14 en date du 8 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à l'aliénation du chemin rural CR 45 + CR à Senonches.

Il est demandé au conseil d'autoriser les opérations de bornage, la vente dudit chemin devant se faire en deux morceaux, l'un d'une longueur estimative de 110 mètres, d'une largeur estimative de 6 mètres, soit d'une superficie estimée de 660 m<sup>2</sup>, l'autre d'une longueur estimative de 300 mètres, d'une largeur estimative de 6 mètres, soit d'une superficie estimée de 1800 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix région Perche 2024), soit un prix de vente total estimé de 2091.00 €. Les frais d'actes et de bornage seront partagés à parts égales entre l'acquéreur et la collectivité.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à faire procéder aux opérations de bornage du CR45 + CR à Senonches.

### ACHAT D'UN CHEMIN RURAL

Par délibération n° 25604614 en date du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à l'aliénation du chemin rural CR 45 + CR à Senonches.

Afin de finaliser la restructuration de ce chemin, il convient de procéder au rachat d'une portion de parcelle à l'acquéreur du chemin CR 45. La longueur de ce futur chemin est d'environ 135m, la largeur d'environ 6m, soit une superficie d'environ 810m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un prix total estimatif de 688.50 €. Les frais d'actes et de bornage seront partagés à parts égales entre l'acquéreur et le vendeur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à faire procéder aux opérations de bornage qui s'imposent.

### VENTE DU CHEMIN RURAL CR 12BIS

M. Philippe Roulleau étant personnellement concerné par cette délibération, il ne participera ni aux débats ni au vote et quitte la salle le temps de son adoption.

Par délibération n° 25-04-15 en date du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente du chemin rural CR 12bis.

Il est demandé au conseil de procéder au bornage dans la perspective de la vente du chemin rural CR 12 bis, d'une longueur estimée de 75m, d'une largeur estimée de 6m, soit une superficie totale estimée de 450 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un prix total estimatif de 382.50€. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à faire procéder aux opérations de bornage dudit chemin.

### VENTE DE LA PARCELLE C0165

Par délibération n° 25-04-16 du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente de la parcelle C0165.

Il est demandé au conseil d'autoriser M<sup>me</sup> le maire de faire procéder au bornage dans la perspective de la parcelle C0165, d'une superficie d'environ 670 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un prix total estimé à 569.50 €

Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à faire procéder aux opérations de bornage de la parcelle concernée.



### VENTE DU CHEMIN ENTRE LE 17 ET LE 19 CHEMIN BOULAY BELLISSEAUX

Par délibération n° 25-04-17 du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente du chemin de 50 mètres linéaires perpendiculaires au Chemin Boulay Bellisseaux situé entre la parcelle D 0178 et la parcelle D 0268.

Il est demandé au conseil d'autoriser M<sup>me</sup> le maire de faire procéder aux opérations de bornage dans la perspective de la vente de ce chemin d'une longueur de 50 mètres environ, d'une largeur de 6 mètres environ, d'une superficie estimée de 300 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un total d'environ 255 €. Les frais d'actes et de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à faire procéder aux opérations de bornage dans la perspective de la vente dudit chemin.

### VENTE DES ENCLAVES DE LA TOURBIERE DES FROUX

Par délibération n° 25-04-18 du 08 avril 2025, le conseil a autorisé M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente de deux enclaves situées à la Tourbière des Froux.

Il est demandé au conseil d'autoriser M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente de ces enclaves, l'une d'une superficie de 167 m<sup>2</sup>, au prix de 0.85€ le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un prix de vente total de 141.95€, l'autre d'une superficie de 231 m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 196.35€. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder à la vente des parcelles ci-dessus, aux conditions exposées ci-dessus et selon le bornage joint en annexe.

### ACHAT D'UNE ENCLAVE DE LA TOURBIERE DES FROUX

Parallèlement à la vente des parcelles enclavées de la Tourbière des Froux, il y a lieu de procéder à l'achat par la commune d'une enclave de 267 m<sup>2</sup> au prix de 0.85 € le m<sup>2</sup> (source SAFER prix de la région Perche 2024), soit un prix total de 226.95 €. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder à l'achat de l'enclave précisée ci-dessus aux conditions précisées ci-dessus.

### QUESTIONS DIVERSES : ELECTIONS MUNICIPALES

M<sup>me</sup> le maire informe le conseil :

La loi modifiant le mode de scrutin des élections municipales 2026 a été validée par le Conseil constitutionnel. Il est rappelé les principales dispositions :

Le scrutin se tiendra désormais par un scrutin de liste paritaire pour toutes les communes.

Il sera toléré jusqu'à un défaut de 2 candidats pour que la liste soit considérée comme complète.

Panachage et raturage seront désormais impossibles et entraîneront désormais l'annulation du bulletin.

Il paraît important de procéder à une communication soutenue sur ce sujet auprès de la population dès la rentrée de septembre.

M<sup>me</sup> le maire insiste sur l'intérêt que la commune puisse bénéficier du label « Terres de rando », intérêt partagé par les conseillers présents. Ceux-ci sont invités à proposer des thèmes originaux autour desquels pourraient être organisées les randonnées à venir.





## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

### CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Perche a débuté en mai 2021 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2025-2040.

La Charte 2025-2040, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales et des EPCI concernés par le périmètre d'étude, soit 114 communes, 10 intercommunalités et 3 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, aux Conseils régionaux de Normandie et du Centre-Val de Loire qui arrêteront le périmètre pour lequel ils demanderont le renouvellement du classement du Perche en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional. [...]

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche, et en avoir délibéré :

- Approuve, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.
- Autorise le maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

### REPRISE DE SEPULTURE « MORT POUR LA FRANCE »

Après contrôle, il a été identifié une 3<sup>e</sup> tombe « Mort pour la France ». Deux avaient déjà fait l'objet d'une reprise dans le patrimoine de la commune.

Il s'agit de la tombe C-8, où est inhumé M. Roger Hardouin.

Cette tombe étant classée non entretenue, et n'ayant pu identifier d'héritier ou d'ayant-droit, il est proposé au conseil d'intégrer cette sépulture au patrimoine de la commune afin d'en assurer l'entretien.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve l'intégration de la sépulture C-8 au patrimoine de la commune.

### Sort des sépultures d'enfants

Il y a lieu de débattre sur le sort à réserver aux tombes d'enfants identifiées comme sépultures à reprendre, soit par défaut de concession, soit par état visuel en état d'abandon, pour lesquelles il a été impossible d'identifier des héritiers ou ayants-droits. Il est rappelé que les sépultures reprises bénéficient d'une traçabilité lors de leur transfert dans l'ossuaire. Enfin, notre prestataire ELABOR nous a fait une proposition d'agencement du cimetière avec création d'un jardin du souvenir et cavurnes. Or, ce projet trouverait sa place dans la zone actuelle des sépultures des enfants.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, considère qu'il y a lieu de traiter les sépultures des enfants comme les autres sépultures, et d'en effectuer la reprise si les conditions sont remplies.

### ORGANISATION DE LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2025

Il y a lieu de fixer les modalités de la commémoration du 11 novembre. Les négociations concernant les conditions d'organisation du banquet étant encore en cours, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil.

### RPQS EAU 2024

La commune a pour obligation d'établir et de faire approuver chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Les informations à retenir sont :

- l'eau potable distribuée à Manou st achetée au SIPEPREL qui en assure la production et l'interconnexion.
  - Le service d'exploitation est géré par le délégataire SUEZ
  - Sur un volume de 42 668 m<sup>3</sup> mis en distribution, 34 399 m<sup>3</sup> ont été facturés et 1 610 m<sup>3</sup> livrés gratuitement (dégrèvement)
  - 3 réparations de fuite ont été effectuées sur les canalisations
  - Le rendement du réseau a été de 87.90 %
  - L'ARS classe l'eau distribuée à Manou comme une eau de bonne qualité
  - Le tarif TTC applicable pour un ménage de référence (120m<sup>3</sup>/an) est de 2.88 €/m<sup>3</sup>
- Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le RPQS Eau 2024.

### TARIF POUR LES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2025

Il convient de délibérer afin de fixer les tarifs applicables aux insertions publicitaires destinées à financer la réalisation du bulletin municipal annuel.



Il est proposé de reconduire les tarifs à l'identique, savoir : ¼ de page : 95 € • ½ page : 135 € •

page entière : 260 €

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de reconduire à l'identique les tarifs d'insertion précisés ci-dessus.

### TARIFS COMMUNAUX 2026

Il y a lieu, comme chaque année, de délibérer sur les tarifs communaux qui seront applicables durant la prochaine année. M<sup>me</sup> le maire propose au conseil de maintenir inchangés par rapport à 2025 les tarifs pour 2026. [...]

### CONVENTION AMENAGEMENT DE LA TOURBIERE DES FROUX

Dans le cadre de la convention quadripartite instaurant un partenariat entre la commune, l'ONF, le Conservatoire d'espaces naturels et le Parc naturel régional du Perche, il y a lieu de réaliser divers travaux d'aménagements dans la Tourbière des Froux.

Il y a lieu, pour cela, d'établir une convention entre la commune et le PNRP par laquelle la commune autorise le Parc à faire réaliser lesdits aménagements et par laquelle la com-

mune s'engage à financer le reste à charge d'un budget prévisionnel de 120.000€ TTC. Un financement par les fonds verts de la Région et du Département est prévu.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à signer ladite convention.

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

### BASE ADRESSE – CHANGEMENT DE DENOMINATION

Les travaux du groupe de travail (S. Coutel, A. Blanchet, M. Salunier, M. Milutinovic) mis en place à cet effet et les résultats de la concertation tenue avec les administrés présents lors de la réunion publique organisée dans ce but, permettent de délibérer sur les modifications de dénomination des voies publiques, dans la perspective de la constitution de la base adresse.

Il convient d'adopter les modifications de dénomination de rues suivantes :

Voie amenant au cimetière : sera dénommée « Allée du Cimetière » : « Impasse de l'écluse »

Parcelle privée B141 qui mène à la parcelle privée AB14 sera dénommée « Impasse de l'écluse »

Chemin qui passe devant l'oratoire Notre Dame de Bon

# DRABEK Mickael

## ENT. GÉNÉRALE DE TERRASSEMENT & DÉMOLITION

4, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 28250 SENONCHES

(ENTRÉE FACE EUROFEU -> DIRECTION LA LOUPE)

DEVIS  
GRATUIT

06.65.76.36.82

Vente de matériaux  
SABLE, MÉLANGE BÉTON, CALCAIRE...

Location mini-pelle

Location de benne  
de 10m<sup>3</sup>

Terrasses, Bordures, Murets  
Mini-pelles – Pelleteuses  
Tranchées en tous genres

Parkings, allées etc.  
Fosses septiques, fosses à eau



secours : sera dénommée : «Chemin Notre-Dame de Bon Secours»

Portion de la Route de Malzaize à partir de la Villedieu sera dénommée «Route des Terres Rouges»

Route des métiveries à partir de Malzaize : sera dénommée «Route des Longères»

Chemin rural futur tracé de randonnée :

Chemin jaune : sera dénommé «Chemin des Orçons»

Chemin des Feugérons

Allée de la Garenne

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve les dénominations des voies, routes et chemins telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

### DEMANDES DE FDI ET DETR 2026

Il y a lieu de préciser les projets d'investissement de la commune qui feront l'objet de demandes de subvention FDI et DETR pour 2026

Ont été retenus les projets suivants :

1-Cimetière : projet d'aménagement d'un espace de dispersion et création de cavurnes

Travaux HT 12257.00 €

FDI 30 % HT 3677.00 €

DETR 20% HT 2451.40 €

Autofinancement 6128.60.00 €

2-Voirie : chemin de la Bogasserie (ELI) - SUITE CHEMIN DES Orçons (cf Drabek)

Travaux la Bogasserie HT : 26040.37 €

FDI 50% : 13020.18 €

Autofinancement 13020.18 €

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> le maire à procéder aux demandes de subvention au meilleur taux exposées ci-dessus.

### VENTE DU FONDS DE COMMERCE DU BAR DE LA GRANGE ET RENOUVELLEMENT DU BAIL

La vente du fonds de commerce du Bar de la Grange devrait se concrétiser très bientôt.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil de délibérer pour :

- Autoriser la cession du fonds de commerce Bar Journaux Jeux Epicerie situé à Manou, 10bis rue Louise Koppe par M. Corbin à Mme Graziella Payet, lequel comprend le droit au bail consenti par la commune portant sur les locaux ainsi que sur la licence IV

- Autoriser le renouvellement du bail

- Donner tous pouvoirs à M<sup>me</sup> le maire avec faculté de substitution pour signer tout acte et document nécessaire à la cession du fonds de commerce

Après débat, le conseil, à l'unanimité, autorise la cession du fonds de commerce, valide le principe de renouvellement du bail et accorde à M<sup>me</sup> le maire les pouvoirs précisés ci-dessus.

### TARIFS DE LA CANTINE 2026

Le syndicat scolaire s'est récemment réuni afin de délibérer sur le prix du repas à la cantine en 2026.

Ce prix a été fixé à 3.60 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, approuve le prix du repas à la cantine fixé à 3.60€ pour 2026

### SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

La commune a été sollicitée par 2 organismes, «L'APE des 3 villages» et le «collège Jean Monnet», à effet d'obtenir une subvention de la part de la commune de Manou. Les éventuelles subventions accordées porteront sur l'enveloppe de l'exercice 2026. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2026.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux dits organismes :

- APE des 3 villages : 150€ (projet de color run = course festive)

- Collège Jean Monnet : 200€ (projet artistique et culturel)

## ENTREPRISE ANDRÉ

PLOMBERIE  
CHAUFFAGE  
RAMONAGE

**Frigault André**

2 route de Neuilly, 28240 Manou

06 85 17 29 21

frigaultandre1@gmail.com

N° SIRET 888 078 573 0019



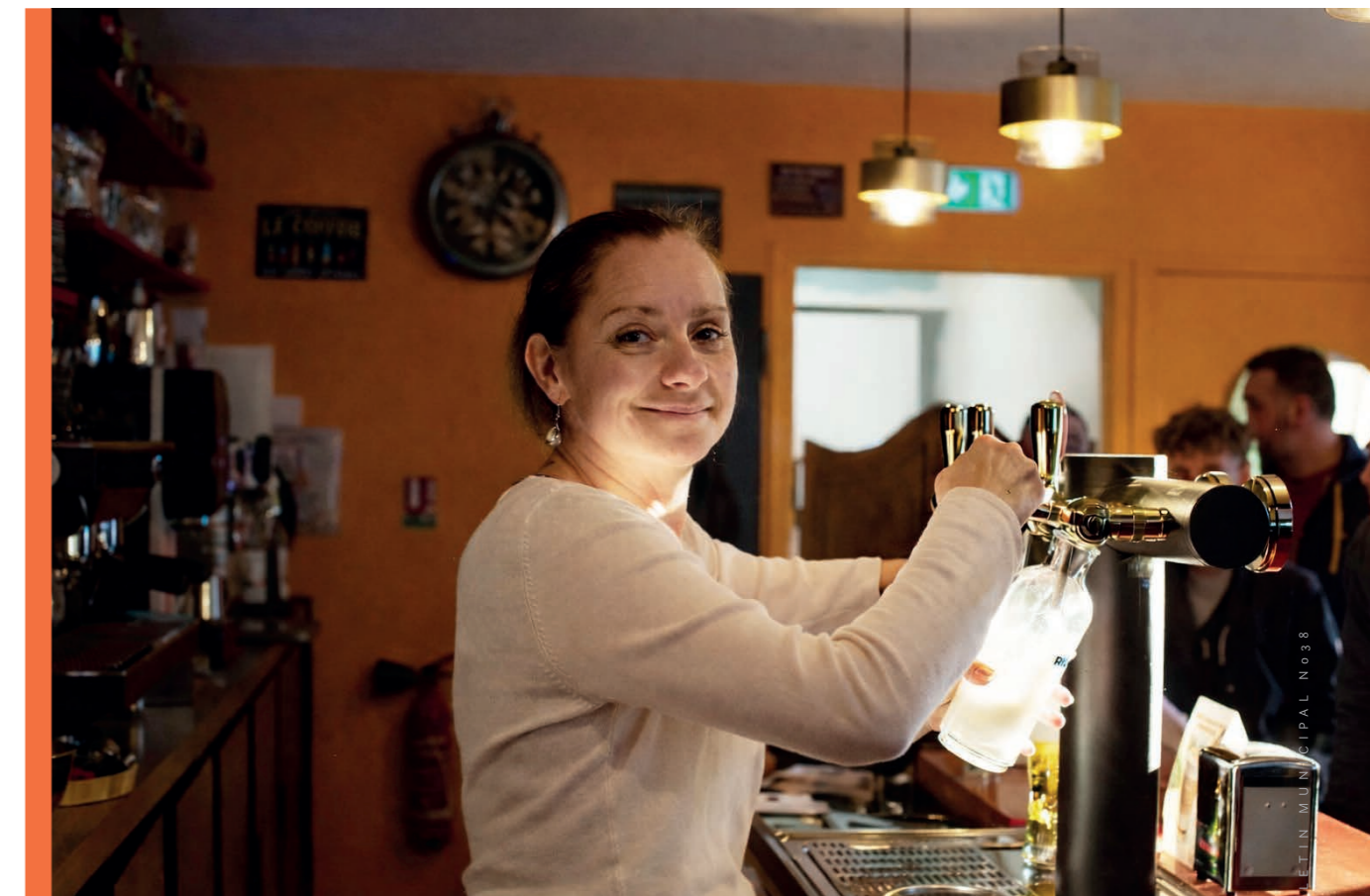
# LE BAR DE MANOU RÉOUVERTURE

**Le** 19 décembre 2025, Grégory Corbin, gérant du Bar de la Grange depuis juillet 2022, a fermé le bar de la commune de Manou, un lieu bien connu des habitants et dernier commerce communale, véritable point de rencontre et de convivialité au quotidien.

Après plusieurs travaux de rafraîchissement et afin d'offrir un cadre agréable et chaleureux aux clients, l'établissement a rouvert ses portes depuis fin janvier 2026 et accueille à nouveau le public.

Graziella Payet, habitante de Manou depuis plusieurs années, a créé une nouvelle dynamique au sein de ce commerce.

La municipalité souhaite une belle réussite à Graziella dans cette nouvelle aventure au cœur de la commune.





# BUDGET COMMUNAL 2025

**Le** budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne « dépenses » et d'une colonne « recettes ».

## La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes...

## La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

## Charges de fonctionnement : 450 069 €

Charges générales (voirie, réseaux, eau et assainissement, électricité, etc.)	108 300 €	soit 24.06 %
Charges de personnel (salaires et charges)	84 300 €	soit 18.73 %
Atténuation de produits	45 423 €	soit 10.09 %
Autres charges (cotisations retraite, indemnités, syndicat scolaire)	146 800 €	soit 32.62 %
Charges financières (Intérêts des emprunts)	3 109 €	soit 0.70 %
Dépenses imprévues	/	
Transfert à la section d'investissement	62 137 €	soit 13.80 %
Opérations d'ordre	/	
Charges exceptionnelles	/	



## Produits de fonctionnement : 668 111 €

Produits des services (services périscolaires, concessions cimetière)	18 970 €	soit 2.84 %
Impôts et taxes	241 505 €	soit 36.14 %
Dotations et participations (DGF)	159 035 €	soit 23.80 %
Autres produits de gestion courante	80 103 €	soit 11.99 %
Atténuations de charges	600 €	soit 0.09 %
Résultat reporté	167 898 €	soit 25,14 %

## Dépenses d'investissement : 196 611 €

Remboursement des emprunts	19 350 €	soit 9.84 %
Immobilisations	124 613 €	soit 63.38 %
Solde d'exécution reporté	52 648 €	soit 26.78 %
Dépenses imprévues	0 €	soit 0 %

## Recettes d'investissement : 196 611 €

Dotations et fonds divers (FCTVA, taxes d'urbanisme)	62 861 €	soit 31.98 %
Subventions	71 614 €	soit 36.42 %
Opérations d'ordre	/	
Transfert de la section de fonctionnement	62 136 €	soit 31.60 %

# LES VIDANGES ORNAISES

**NETTOYAGE - DEGAZAGE - DECOUPAGE DE CUVES CARBURANT  
POMPAGE DECHETS INDUSTRIELLES**

## Contrôle réseaux :

**Passage caméra - test à l'air - essais de compactage**

**Curage de réseaux d'eaux pluviales et eaux usées**

**Dégorgement canalisation**

**Poste de relèvement**

**Vidanges de fosse septique et bac à graisse**

**Location de toilettes chimiques**

**les-vidanges-ornaises@sfr.fr**

**Tel : 06 36 25 04 86**

**Sarl Les Vidanges Ornaises 7 ZA La Basse Martinière 61290 Neuilly sur Eure**



# NOUVEAUTÉ À MANOU : DES COURS DE DANSE EN LIGNE POUR TOUS LES NIVEAUX

**D**epuis le mois de septembre 2025, à la salle polyvalente de la commune, nous accueillons une nouvelle activité qui rencontre déjà un franc succès : des cours de danse en ligne, animés par Dominique.

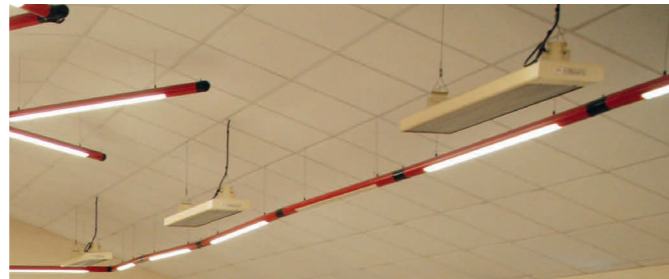
Ouverts à tous, ces cours sont organisés autour de trois niveaux de difficulté, permettant à chacun d'évoluer à son rythme, que l'on soit débutant ou d'ores-et- déjà à l'aise avec la danse. Les séances, d'une durée d'une heure, débutent à partir de 17h\*.

Les chorégraphies sont réalisées sur des musiques actuelles, ce qui apporte énergie et modernité aux cours. Chaque musique correspond à une chorégraphie spécifique, ce qui permet aux nouveaux participants d'intégrer le groupe en cours d'année, sans difficulté et en toute sérénité.

Depuis le début de l'activité, les cours ont déjà séduit une trentaine d'adhérents. L'ambiance y est décrite comme familiale, conviviale et bienveillante, tout en laissant une place au travail et au plaisir de danser ensemble.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à joindre Dominique au 06 60 78 53 21 ou par e-mail : [linedanceenperche@gmail.com](mailto:linedanceenperche@gmail.com)

\*  
17h : débutants 1  
18h : débutants 2  
19h : novices



# MANOU A VIBRÉ AU SON D'ATOUT VENTS

**En** soirée, samedi 14 juin dernier, la salle polyvalente de Manou s'est transformée en véritable scène musicale à l'occasion du concert de l'orchestre *Atout Vents*, dirigé par Gilles Allard.

Près de quarante spectateurs ont partagé un moment chaleureux et enthousiaste, porté par une ambiance festive.

La soirée a débuté avec l'ensemble de cuivres Kinder Brass, de l'école de musique de La Loupe, qui a immédiatement donné le rythme et conquis le public. Une mise en bouche dynamique qui annonçait une suite haute en couleur.

Avec une trentaine de musiciens sur scène, l'orchestre *Atout Vents* a offert un programme entraînant, faisant voyager le public à travers les styles et les époques.

L'émotion était au rendez-vous avec un *Rhapsody in Blue* de Gershwin joliment interprété, avant de laisser place à l'énergie communicative de *When the Saints Go Marching In*, où clarinettes, saxophones, trompettes et trombones ont brillé.

Une soirée musicale joyeuse et conviviale qui s'est poursuivie avec des morceaux incontournables : *Don't Stop Me Now* de Queen, *Respect* d'Aretha Franklin et la touche ensoleillée de *Despacito* de Luis Fonsi ont fait battre le tempo et ravivé les sourires.





# DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE LOUIS HOUDE ET MADELEINE BOUCHER

**Au** milieu du 17<sup>e</sup> siècle, Louis Houde, citoyen de Manou, s'engageait par contrat auprès de Noël Juchereau des Chastelets, membre de la Compagnie de la Nouvelle-France, à émigrer en Amérique. Il faisait partie de l'importante vague d'émigration percheronne qui a marqué le début de la colonie. Il a fini par s'établir de façon définitive au Canada et n'est jamais retourné en France. Il s'est marié en Nouvelle-France avec Madeleine Boucher, fille de Marin Boucher et Perrine Mallet, un couple originaire du Perche qui avait émigré au pays en 1634.

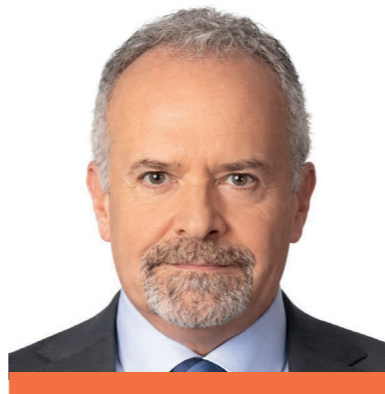
Comme Louis et Madeleine ont engendré une nombreuse descendance, certains descendants ont accolé un surnom au nom de famille Houde. Ainsi, tous les Houde d'Amérique sont des descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher mais il faut aussi ajouter des individus s'appelant Houle, Hould, Desrochers, Desruisseaux, Clair, Leclair et Leclerc.

Pour le bénéfice des citoyens de Manou, depuis quelques années déjà, je réponds à l'invitation des membres du Conseil Municipal en donnant des nouvelles de l'association des Descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher.

Je veux vous entretenir cette année sur deux sujets. Les familles Houde et Boucher, toutes deux originaires du Perche se connaissaient-elles avant d'émigrer en Nouvelle-France? C'est bien possible et peut-être que des recherches en France pourraient nous le confirmer. Il y a un document qui est bien connu par l'Association depuis plusieurs années. Il s'agit du certificat de baptême de Louis-Marin Boucher. Louis-Marin est le fils de Marin Boucher et Perrine Mallet et donc le frère de Madeleine, celle qui deviendra l'épouse de Louis Houde en Nouvelle-France. Lors du baptême qui a été célébré à Saint-Langis-lès-Mortagne, le curé a indiqué que «...la

marraine est Marguerite Mallet, épouse de Robert Houde, tous demeurant en cette dite paroisse...» Pour être marraine de Louis-Marin, il y a de bonnes chances que Marguerite ait été la sœur de Perrine, la maman de Madeleine. Robert Houde pourrait donc avoir un lien de parenté avec Louis Houde. Cela reste à démontrer toutefois. Je lance la perche aux généalogistes amateurs français intéressés à percer le mystère.

Mon deuxième sujet concerne notre plus récent outil pour vous permettre d'en apprendre plus sur le citoyen Houde de Manou. En effet, mon collègue Louis Houde (même nom que l'ancêtre) et moi avons travaillé sur la réalisation de podcasts sur la vie du citoyen Houde en Nouvelle-France. Mon collègue a créé une chaîne YouTube privée sur laquelle les podcasts sont diffusés. Il vous suffit de cliquer sur le lien qui apparaîtra à la fin de cet article et vous aurez accès aux premiers podcast réalisés. Nous en avons complété 9 jusqu'à maintenant mais ils ne sont pas tous disponibles pour diffusion immédiate. Ils portent sur différents aspects de la vie de l'ancêtre tels que son année de naissance, l'année où il est venu au pays, ses premières années comme engagé, son mariage, la vie à l'île d'Orléans, etc.



Pierre Houde  
commentateur sportif



Chaque année, des dizaines de descendants s'illustrent dans divers domaines de l'actualité québécoise. Je vous en mentionne deux qui se sont illustrés au cours de la dernière année : Jonathan Houde s'est rendu à la grande finale de La Voix et Pierre Houde, commentateur sportif a été admis au Temple de la Renommée du Hockey pour sa carrière exceptionnelle, 50 ans au service du hockey professionnel.

Je termine ce mot en renouvelant notre offre aux citoyens de Manou à venir découvrir le Québec tout en visitant bien sûr les endroits fréquentés par leur illustre citoyen du passé qui a transité par Québec, la Côte de Beaupré et l'Île d'Orléans avant de s'établir définitivement à Sainte-Croix de Lotbinière en 1682. Vous êtes toujours les bienvenus et nous serons ravis de vous conseiller pour ces visites.

Benoît Desrochers  
*Président de l'Association des Descendants de Louis Houde et Madeleine Boucher*

Jonathan Houde,  
finaliste à La Voix

## Pour nous contacter :

www.famillelouishoude.com  
E-mail : info@famillelouishoude.com  
Podcasts:



La commune renouvelle son adhésion

## C'EST QUOI LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE ?

Tous les 15 ans, les syndicats mixtes des parcs naturels régionaux demandent le renouvellement de leur label sur les bases d'un projet de territoire actualisé et construit avec les acteurs locaux, appelé charte.

La commune de Manou vient de renouveler son adhésion au parc naturel régional du Perche en approuvant son projet de charte 2025-2040 lors du conseil municipal du 2 octobre 2025. L'occasion de rappeler les missions et objectifs du parc et ce que cela signifie localement.

### C'EST QUOI UN PARC ?

**Un** parc naturel régional est avant tout une structure de coopération locale : un syndicat mixte qui réunit des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions) autour d'un projet commun de développement durable : la Charte.

La Charte fixe les orientations et engagements du territoire pour une période de 15 ans, afin de concilier : la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, le développement économique et social, et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Territoire reconnu pour la richesse de ses paysages, de sa nature et de son patrimoine, mais dont l'équilibre reste fragile, un Parc naturel régional agit pour préserver et faire vivre ce patrimoine, non pas par la contrainte, mais par la concertation et l'accompagnement des élus, habitants et acteurs locaux. C'est un outil de projet et de partenariat : les collectivités adhérentes s'engagent volontairement à mener des actions cohérentes avec la Charte, en s'appuyant sur une équipe technique animée par le syndicat mixte.

En résumé : le parc naturel régional, c'est un territoire rural reconnu pour sa qualité, une charte qui en fixe la vision de développement partagée, et un syndicat mixte qui la met en œuvre, en rassemblant les acteurs locaux autour d'un projet de territoire durable.

Plus d'infos sur le site du Parc :  
[www.parc-naturel-perche.fr](http://www.parc-naturel-perche.fr)

### QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

**Sauvegarde des haies et des arbres** : 315 km de haies plantées et 60 ha d'arbres plantés en agroforesterie depuis 2000. À l'échelle de ma communauté de communes : 3,5 km de 2019 à 2022 et 5,5 km en 2024-2025. Participation du Parc à la commission haies de la communauté de communes.

**Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** : 133 agriculteurs engagés, près de 5 millions d'euros d'aides sur 5 ans, 174 km de haies concernées. À l'échelle de ma communauté de communes : 280 ha engagés entre 2015 et 2023 puis 247 ha en 2024 et 2025.

**Restauration durable/produits locaux** : 11 formations, 40 cuisiniers formés depuis 2021. À l'échelle de ma communauté de communes : trois restaurants scolaires impliqués.

**Sensibilisation des scolaires** : plus de 1000 élèves par an. À l'échelle de ma communauté de communes : 78 classes ont bénéficié d'un projet pédagogique depuis 15 ans.

**Animations culturelles**. Animation du PACT de la Région Centre-Val de Loire à l'échelle : 11 355 spectateurs et 12 communes en 2023.

**Inventaire du patrimoine bâti** : 25 communes bénéficiaires de l'inventaire du patrimoine bâti. À l'échelle de ma communauté de communes : La Croix du Perche, Frazé, Thiron-Gardais, Manou, Fontaine-Simon, Belhomert et Saint-Maurice-Saint-Germain prévues dans la nouvelle convention.

## LANCEMENT DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

### UN PROJET PARTICIPATIF POUR MIEUX CONNAÎTRE ET PRÉSERVER NOTRE NATURE

La commune s'engage en 2029 dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche. Cette démarche participative et collaborative vise à mieux connaître notre environnement et à construire, sur le long terme, des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Parce que la biodiversité est essentielle à notre qualité de vie, il est indispensable de la préserver. Cela passe d'abord par une meilleure connaissance des milieux naturels et des espèces qui nous entourent. L'ABC permettra ainsi de compléter les connaissances naturalistes du territoire, d'identifier les secteurs à enjeux et de sensibiliser chacun, élus comme habitants, à la richesse et à la fragilité de notre environnement.

### UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE SUR 3 ANS

La commune s'engage dans une démarche pour trois ans. Habitants, associations, élus ou encore entreprises pourront ainsi contribuer à cette dynamique : cartographie des mares, observations naturalistes, sorties nature, animations scolaires, ateliers participatifs ou concours photos... autant d'actions qui seront construites ensemble.

À terme, un atlas cartographique sera réalisé, accompagné d'un plan d'actions pour préserver et favoriser la biodiversité sur la commune.

### RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Lancement officielle de l'ABC de Manou le mardi 29 mai à 18h30 à la salle des fêtes. Une réunion publique de présentation sera organisée à cet effet afin de comprendre plus en détail le détail de cet ABC et ses enjeux.

L'occasion pour les habitants de poser leurs questions, de proposer des idées et de s'impliquer!

La rencontre débutera par une visite du plan d'eau communal, afin de découvrir les richesses naturelles qu'il abrite.

### UN OUTIL POUR AGIR CONCRÈTEMENT

Au-delà de l'inventaire, l'ABC est un véritable outil d'aide à la décision pour la commune. Il permettra d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire.

Les habitants seront régulièrement informés de l'avancement du projet, et les résultats seront partagés lors de restitutions publiques.

Ce programme est financé à 80% par l'Office Français de la Biodiversité, avec le soutien du Département d'Eure-et-Loir et de la commune.





# QUAND LE VILLAGE S'ANIME : LE COMITÉ DES FÊTES EN ACTION

**S'**engager, partager et célébrer : telle est la devise de l'équipe de bénévoles qui œuvre toute l'année avec comme but d'organiser un très bel arbre de Noël pour les petits Manousiens.

Souvent dans l'ombre, derrière les fourneaux, à l'installation des chapiteaux ou à la logistique des animations, les membres du comité ont pour objectif de renforcer le lien social, d'animer les rues et de créer des moments de joie pour tous les habitants, des plus petits aux plus anciens. Au cours de l'année, il y a eu différentes manifestations :

**Dimanche 9 mars** : Un loto s'est déroulé à la salle polyvalente avec un public nombreux au rendez-vous en espérant tous remporter le plus important des lots : 300€ en bon d'achat.

**Dimanche 18 mai**, jour de randonnée. Une action qui permet de découvrir ou redécouvrir les lieux qui nous entourent avec une majorité de pas à travers la forêt domaniale. La centaine de marcheurs a pu choisir entre 2 parcours (8 ou 15 kms).

**Le 13 juillet**, ce fut comme chaque année le traditionnel repas champêtre. C'est l'une des manifestations qui attire le plus de public. À 23h, le feu d'artifice, offert par la commune, a été tiré autour de l'étang. À l'issue de celui-ci, place à la fête et tous sur la piste de danse... jusqu'au bout de la nuit !

**Le 15 août**, la brocante a envahi la rue principale du village. Une belle journée, sous le soleil, où les visiteurs ont pu faire de belles trouvailles.

**Vendredi 31 octobre**, une animation Halloween a vu défiler dans le village des sorcières, squelettes et monstres en tout genre qui ont frappé aux portes pour recueillir des bonbons. A l'issue de la déambulation, un goûter était offert aux enfants.



**Dimanche 7 décembre**, un bel arbre de Noël a pu être organisé grâce à la réussite des manifestations de l'année. Le rendez-vous était donné à la salle des fêtes pour profiter du spectacle plein de magie de la compagnie Lillypop.

Les rires n'ont pas cessé pendant environ 1 heure, avec l'apparition d'une colombe, d'un lapin et autres animaux... A l'issue du spectacle, les enfants ont appelé le Père Noël qui est arrivé, accompagné par Philippe Roineau au saxophone. Puis, un goûter avec mignardises et chouquettes a régalé les papilles des petits et des grands. L'après-midi s'est terminé par le moment le plus attendu des enfants : la distribution des cadeaux par le Père Noël. Ces événements ne sont pas seulement des dates sur un calendrier... Ce sont des occasions pour rencontrer ses voisins et faire vivre l'esprit de notre village.

## Nous avons besoin de vous !

Le Comité des Fêtes, c'est avant tout une aventure humaine. Pour continuer à proposer des animations de qualité, l'association est toujours à la recherche de nouvelles recrues alors n'hésitez pas à nous rejoindre. Rejoindre le comité, c'est intégrer une équipe conviviale où la bonne humeur est de rigueur. L'équipe du comité des fêtes vous remercie et vous donne rendez-vous pour de nouvelles manifestations en 2026.



## Informations pratiques

t: 06 28 35 38 80

Retrouvez-nous sur notre page Facebook pour suivre toute notre actualité !  
> comitedesfetesdemanou28



*Cette année a été marquée par la disparition de Pascale Alexandre, membre dévouée du Comité des Fêtes, depuis de nombreuses années, dont l'engagement et la gentillesse resteront à jamais gravés dans la mémoire de notre association.*

# MANOU, NOUVELLE COMMUNE LABELLISÉE « TERRES DE RANDO »

**A**près plusieurs mois de travail, c'est à l'occasion de la randonnée solidaire « Movember », qui a rassemblé 55 participants, le samedi 15 novembre dernier, que la commune de Manou a officiellement obtenu le label « Terres de Rando » décerné par la Communauté de Communes Terres de Perche.

Éric Gérard, Président de la collectivité, a signé la convention de labellisation aux côtés de Stéphanie Coutel.

Désormais, Manou est la 10<sup>e</sup> commune à rejoindre ce dispositif. En effet, les communes de Saintigny, Marolles-les-Buis, Combres, Saint-Victor-de-Buthon, St Eliph, Champfond-en-Gâtine, Thiron-Gardais, La Loupe et Frazé sont d'ores-et-déjà labellisées.

Manou bénéficie donc à son tour d'une reconnaissance pour la qualité et la diversité de ses itinéraires de promenade. Les parcours y sont adaptés aussi bien à la marche, qu'au vélo, au VTT ou encore à l'équitation.

Grâce aux différents membres de la commission communale, et avant même l'obtention de ce label, la commune travaillait déjà à l'amélioration de l'accessibilité et de l'entretien des chemins. L'attribution du label vient conforter ces efforts et garantit désormais aux usagers des circuits soignés et balisés.

Au total, le territoire Terres de Perche compte aujourd'hui 30 circuits pédestres et 15 boucles cyclo et VTT.

Lors de cet évènement, et grâce à la générosité de chaque randonneur pour le soutien au « Movember », l'association PEP'S (Prévention Educative Pour la Santé) a pu récolter la somme de 272 €.

L'association PEP'S était représentée par M<sup>me</sup> Peltier. L'association met en place des actions en lien avec des professionnels de la santé (Maison de Santé Professionnelles, CPTS...) afin de soutenir et accompagner les patients ainsi que leur entourage dans le traitement de la maladie et ses conséquences.

Dr Thomas Marie, médecin généraliste à Châteauneuf-en-Thymerais, nous a fait l'honneur de sa présence lors de la marche solidaire. À l'issue de celle-ci, Dr Thomas a échangé avec les personnes le désirant notamment sur les dépistages des cancers.



Avant le départ de la boucle pédestre, Sébastien, gérant de l'entreprise «MS-Sport/Bien-être», a permis au bon nombre de marcheurs de participer à un échauffement collectif. Tout au long de la randonnée, Sébastien, a donné de nombreuses techniques notamment sur la position à adopter lors des montées mais également sur les indispensables à prévoir lors des sorties.

#### Pratique

Retrouvez la carte des randonnées sur le site : [www.terresdeperche.fr](http://www.terresdeperche.fr)

#### Renseignements :

02 37 81 24 00  
laloue-tourisme@orange.fr





# L'ÉCOLE DE MANOU

## Année scolaire 2024/2025

Les écoles du regroupement ont accueilli 155 élèves répartis de la façon suivante : 17 PS, 17 MS, 18 GS et 9 CP à Meaucé ; 8 CP, 15 CE1 et 10 CE2 à Manou ; 19 CE2, 17 CM1 et 25 CM2 à Fontaine-Simon.

Il est à noter une baisse considérable de nos effectifs ces dernières années. De ce fait, le RPI a fait l'objet d'une fermeture de classe pour la rentrée 2025. Cette fermeture a eu lieu sur le site de Fontaine-Simon.

### La poésie :

L'école a travaillé tout au long de l'année sur la poésie. Les élèves ont découvert de nombreux poèmes et ont écrit de jolies poésies. Ce travail a ensuite été mis en voix et musique à l'aide d'Elisabeth, intervenante en musique dans le cadre de Musique en Tous Sens. Le travail effectué a donné lieu à une représentation devant les familles le 11 mars.

### La forêt et ses habitants :

Un travail a été mené sur la forêt. C'est dans ce cadre, que les élèves ont assisté avec les élèves de l'école de Meaucé à un spectacle de la compagnie Billenbois « L'arbroscope ».

Pour étudier la vie dans la forêt, l'école s'est rendue le 8 octobre au château de Senonches où un animateur leur a fait découvrir la faune et la flore de notre forêt.

Inscrits à **École et Cinéma**, nous avons vu 3 films dans l'année sur ce même thème.

L'opération **ECOLIRE**, nous a aussi fait voyager à travers les albums sélectionnés dans diverses forêts. Et, c'est avec une joie immense que les élèves ont accueilli Gwendoline Raisson, auteure de « La légendaire histoire du Colibri qui sauva l'Amazonie ». La morale de cet album : « Il n'y a pas de petit geste. » a été bien comprise et appréciée par les élèves. Lors de la visite de l'auteure, ils ont pu, en groupes, créer une histoire similaire dans un autre lieu, avec d'autres personnages et toujours une morale en relation avec la protection de la planète. Ils ont ensuite illustré leur production, mis en page et créé un mini album. Cette activité a eu un vif succès !

**Le sport :** Le sport n'a pas été en reste ! Grâce au prêt de matériel de l'USEP 28, les élèves ont découvert : le Kinball et le tir à l'arc. En mars, c'est le CROSS du DAME de Manou qui leur a permis de retrouver des camarades d'autres écoles du secteur. Lors de cette journée, chacun a donné le meilleur de lui-même et a pu supporter les autres élèves. Ces mêmes élèves se sont retrouvés en juin pour la rencontre Athlétisme au stade de La Loupe.

En avril, grâce au financement de l'APE, l'école a suivi une initiation au judo avec un animateur du comité de Judo d'Eure et loir. Ce cycle a été très apprécié et les enfants ont été ravis d'accueillir la mascotte lors de la dernière séance. Début juillet, tout le regroupement s'est retrouvé pour notre randonnée annuelle dans les bois de Manou. Accompagnateurs et enfants apprécient ce moment de retrouvailles qui marque la fin de l'année scolaire !

L'école tient à remercier chaleureusement l'investissement de l'APE des 3 Villages, sans qui, de nombreux projets ne pourraient voir le jour, faute de financement.



# RANCONTE-MOI TON VILLAGE

## ...Manou

**Le Parc naturel régional du Perche, avec l'aide de la commune, a organisé une journée découverte, le 28 juillet dernier, s'intitulant « Raconte-moi ton village ».**

L'objectif de ces journées à l'initiative du PNRP est de parcourir et présenter des villages ruraux grâce à certaines personnes qui les font vivre par leurs engagements et leurs activités.

Au départ de la Mairie de Manou, Stéphanie Coutel a débuté par le mot d'accueil et a présenté les différents sites à explorer. Jean-Pierre Pauly, animateur au Parc naturel régional du Perche (PNRP), a présenté aux participants le déroulement de la journée.

La quinzaine de participants, venue de Manou et ses alentours, ont eu l'occasion de découvrir les richesses patrimoniales, naturelles et humaines de notre territoire.

En ce début de matinée, guidé par Jean-Pierre Pauly et Amélie Blanchet, maire adjointe, les visiteurs ont pu rencontrer Blanche Cabarat, habitante à l'Oiserie, naturopathe et sylvothérapeute. Cette pratique de bien-être consiste à se ressourcer au contact des arbres et de la forêt. Elle repose sur l'idée que l'immersion en milieu forestier, l'observation de la nature, la marche lente ou encore le fait de toucher les arbres peuvent favoriser la détente et la réduction du stress, une meilleure attention et un apaisement mental, une sensation de vitalité.

Le groupe a ensuite visité l'atelier de la céramiste, Marija Milutinovic, se trouvant Route des Métiveries (secteur des Quatre Vents). Elle façonne des créations élégantes et modernes dans un bel atelier spécialement conçu pour pouvoir réaliser les œuvres de cette passionnée.

Avant de redescendre vers le centre-bourg pour le déjeuner, les participants ont fait une halte à l'oratoire de Notre-Dame du Bon Secours, un lieu de pèlerinage prisé sur notre commune.

M<sup>me</sup> Annick Bacoup, habitante de l'Oiserie depuis des décennies, a fait l'honneur de sa présence pour conter l'histoire de cet édifice.

Le pique-nique du midi s'est tenu à l'étang communal, havre de paix apprécié des pêcheurs comme des sportifs.

Stéphanie Coutel a poursuivi, avec le groupe, la découverte de la commune dans le centre-bourg, avec l'église romane remaniée en 1896.

Puis, direction La tourbière des Froux, classée parmi les tourbières remarquables de France, située non loin du centre équestre et de « l'Auberge du Moulin à Vent ».

Les visiteurs ont également pu enrichir leurs connaissances sur l'histoire locale, notamment celle de la famille Houde, parmi les premiers Percherons installés au Québec, ainsi que celle de Louise Koppe, fondatrice de la Maison Maternelle et liée au Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME). Cette journée a mis en lumière notre village riche de son patrimoine, de ses paysages et de ses habitants.





# À VOS CANNES !

L'étang communal vous attend pour une nouvelle saison de pêche placée sous le signe de la convivialité et du plaisir en plein air.

En 2025, l'étang a bénéficié d'un rempoissonnement de 120 kg de carpes, tanches et gardons.

En 2026, de nouveaux lâchers de carpes, gardons, tanches et brochets viendront enrichir encore le plan d'eau, pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

Dates à retenir pour 2026

**Samedi 21 mars** : ouverture de la pêche pour les cartes à l'année\*, avec un lâcher de 40 kg de truites pour bien démarrer la saison

**Samedi 4 avril** : ouverture des cartes à la journée\*\*, là aussi accompagnée d'un lâcher de 40 kg de truites

Des rendez-vous attendus chaque année pour partager un bon moment entre passionnés, en famille ou entre amis.

Que vous soyez pêcheur débutant ou confirmé, l'étang communal est un lieu idéal pour se détendre et profiter de la nature.

\*Carte annuelle : 50 €

\*\*Carte à la journée : 8 €

Informations et vente des cartes auprès d'Aurélie Normand : 06 65 30 65 29



# CHALLENGE RUN AND BIKE : Manou au rythme du sport

Le dimanche 27 avril, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, la commune de Manou a accueilli l'une des étapes du Challenge Run and Bike Terres de Perche, aux côtés des communes de Saint-Éliph et Champrond-en-Gâtine, également organisatrices de cet événement sportif.

Au départ de la Place de la Mairie, pas moins de 20 équipes se sont élancées dans une ambiance dynamique et chaleureuse. Le principe du Run and Bike est simple et accessible à tous : des équipes de deux, composées d'un coureur et d'un cycliste, qui peuvent alterner librement tout au long du parcours.

Les participants avaient le choix de parcourir une distance de 2 à 12 kilomètres, sous forme d'une boucle de 2 km, permettant à chacun d'adapter son effort selon son niveau et ses envies.

L'événement a pu compter sur le précieux soutien de l'association Perche Chemin.

Les souvenirs de ces belles matinées sportives ont été immortalisés par Armelle Philippe, photographe présente sur l'ensemble des trois épreuves du challenge.

Enfin, les participants sont repartis avec des goodies offerts par le Département, une attention appréciée qui a contribué à la convivialité de la manifestation.

Une belle réussite placée sous le signe du sport, du partage et de la bonne humeur, qui illustre une nouvelle fois le dynamisme associatif et communal du territoire.





# ESPACE FRANCE SERVICES

1 - Information et accompagnement sur les démarches administratives en ligne de 1<sup>er</sup> niveau par une Conseillère France Services (sur RDV) en lien avec les 12 organismes partenaires suivants :



Exemples démarches administratives en ligne de 1<sup>er</sup> niveau auprès des organismes partenaires :

- Commander sa carte vitale, effectuer une demande de complémentaire santé solidaire....
- Réaliser sa pré-demande de titre en ligne (pour une carte d'identité ou un passeport), son permis de conduire, sa carte grise
- Déclarer ses revenus auprès des impôts, déclarer ses biens immobiliers, régler une contravention, une facture locale (cantine...)
- Faire une demande d'aide au logement, RSA, prime d'activité...
- Créer son identité numérique ou coffre-fort numérique La Poste...
- S'inscrire à France Travail, s'actualiser, rechercher un emploi ou une formation, réaliser un CV...

2 - Accès à un ordinateur en autonomie sur réservation

3 - RDV permanences partenaires

4 - Ateliers formation numériques - Comité du Bassin de l'Emploi, Digital Séniors 28 et Conseiller numérique

5 - Permanences itinérantes un mardi après-midi par mois à Manou

**LE CAFÉ PAPOTE OUVRE SES PORTES**  
 Besoin d'un coup de pouce pour avancer ?  
 D'une info ? De parler ?  
 Viens au Café papote !

**DÈS SEPTEMBRE 2025  
 TOUS LES VENDREDIS  
 DE 10H À 12H**

**Ouvert à tous**  
 ESPACE FRANCE SERVICES  
 18 RUE DE LA GARE  
 (RDC, ENTRÉE À L'ARRIÈRE)

Contact : 02.37.81.90.54 et 06.02.18.01.88

Nouvelle action depuis début septembre : le lancement du Café Papote animé par les bénévoles du Secours Catholique. Cette action vise à rompre l'isolement, créer du lien, accéder à de l'information, échanger, reprendre confiance en soi, avancer, rebondir...



# SOINS NON PROGRAMMÉS AVEC UN PÉDICURE-PODOLOGUE :

## COMMENT ÇA FONCTIONNE SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS NOEL ?



Depuis septembre 2025, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Ouest De l'Eure et Loir (CPTS NOEL) a mis en place un dispositif de soins non programmés (SNP). L'objectif : permettre aux patients du territoire d'obtenir rapidement un avis ou un soin avec un pédicure-podologue en cas de problème nécessitant une prise en charge rapide, mais ne relevant pas d'une urgence hospitalière.

### Une organisation coordonnée avec les pédicures-podologues du territoire

Les 7 pédicures-podologues exerçant sur le territoire de la CPTS NOEL participent activement au dispositif et mettent à disposition 1 à 2 créneaux par semaine, réservés exclusivement aux soins non programmés.

### Quelles sont les indications ?

Les motifs pouvant entrer dans le cadre de ces créneaux dédiés sont :

- Ongle incarné sans fièvre
- Plaie sur pied diabétique
- Traumatisme de l'ongle, avec ou sans saignement

Ces situations nécessitent une prise en charge rapide afin d'éviter une aggravation, tout en restant compatibles avec une gestion en cabinet libéral.

### Deux voies simples d'orientation

Pour faciliter l'accès au dispositif, deux modalités d'adressage sont possibles :

#### 1. Orientation par un professionnel de santé

Infirmier(ère), médecin généraliste, pharmacien...

- Le professionnel contacte la CPTS NOEL.
- La CPTS rappelle ensuite le patient en numéro masqué pour organiser le rendez-vous.

#### 2. Via le 15

Le patient appelle le SAMU-Centre 15.

- Le 15 transmet les coordonnées du patient à la CPTS.
- La CPTS recontacte systématiquement le patient en numéro masqué pour planifier la prise en charge.

Des rendez-vous proposés dans la semaine avec un pédicure-podologue





# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## RETOUR SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

**En** cette fin d'année, l'heure est aux bilans y compris pour la station d'épuration de Manou. Elle est maintenant en fonctionnement depuis plus d'un an et présente un bon fonctionnement d'après les derniers rapports de visite avec analyses d'Eure-et-Loir Ingénierie.

La station d'épuration est actuellement alimentée par plus de 90 branchements sur les 150 initialement prévus. Les roseaux se sont développés correctement. Les résultats d'analyses montrent que les effluents traités respectent les normes de rejet imposées par la réglementation actuellement en vigueur. La société AQUALTER est chargée d'en assurer sa bonne exploitation.

### En quelques chiffres, l'assainissement collectif de Manou c'est quoi ?

- 3 filtres plantés de roseaux d'une capacité de traitement pour 420 équivalents habitants
- 150 branchements prévus
- Plus de 3 km de réseaux de collecte séparatifs
- 640 m de réseaux sous pression
- 3 postes de refoulement
- 1 940 000 € TTC de montant de travaux pour les réseaux
- 420 000 € TTC de montant de travaux pour la station d'épuration

Concernant les travaux de raccordement, l'opération groupée subventionnée pour la réalisation des branchements et pour laquelle le bureau d'études VERDI nous a accompagné est maintenant terminée.

Plus de 70 dossiers ont pu bénéficier des aides financières octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le service public d'assainissement de Manou est financé par l'intermédiaire de taxes « assainissement collectif » essentiellement appliquées aux usagers du Bourg des-servis par un réseau :

- une taxe de raccordement unique envoyée en fin d'année dernière d'un montant de 2500€ pour tous les foyers raccordés ou raccordables (y compris les foyers dont les travaux ne sont pas encore réalisés).
- une taxe sur votre facture d'eau avec une part variable de + 2,77 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé et une part fixe annuelle de 70€ (essentiellement pour les usagers actuellement raccordés).

Le règlement du service public d'assainissement collectif est disponible et téléchargeable sur le site internet de la commune de Manou (<https://www.mairie-de-manou.com/>). Il permet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau public d'assainissement de la commune de Manou afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

### RAPPELS UTILES POUR LES USAGERS QUI N'AURAIENT PAS ENCORE RÉALISÉ LEURS TRAVAUX DE RACCORDEMENT

➤ **Obligation réglementaire de raccordement sous un délai de deux ans (date buttoir : 19 août 2026).** Courant ce délai réglementaire, ils dépendront du SPANC (service public d'assainissement non collectif) et seront soumis à sa redevance (entre 20€ et 100€ selon les cas).

Au-delà de cette date buttoir, les usagers non raccordés dépendront du service public d'assainissement et se verront appliquer toutes les taxes « assainissement collectif » avec une pénalité financière pour dépassement des délais réglementaires (doublement des taxes).

➤ **Dans le cas de figure de travaux de raccordement réalisés par vous-même ou l'entreprise de votre choix, vous trouverez le cahier des charges à respecter sur le site internet de la commune de Manou ([www.mairie-de-manou.com/](http://www.mairie-de-manou.com/)).**

Vos travaux devront obligatoirement être contrôlés par la société AQUALTER afin d'obtenir la conformité du branchement (document nécessaire en cas de vente de votre habitation).

**N° à contacter pour la prise de rendez-vous :  
02 37 88 08 00**



# NOUVEAU DÉPART ! : UN DISPOSITIF MOBILE POUR ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI

**Sur le territoire des Terres du Perche, un dispositif innovant va à la rencontre des habitants pour favoriser le retour à l'emploi. Intitulé « Nouveau Départ! », ce programme propose un accompagnement de proximité, accessible et sans jugement, destiné aux personnes les plus éloignées des structures d'insertion professionnelle.**

— Financé par la DREETS Centre-Val de Loire, ce dispositif s'adresse à toute personne âgée de plus de 16 ans qui n'est pas, ou plus, inscrite auprès d'organismes tels que France Travail, la Mission Locale, Cap Emploi ou le Conseil départemental. L'objectif est clair : recréer du lien, redonner confiance et accompagner progressivement chacun vers une reprise d'activité ou de formation.

— Le programme repose sur plusieurs étapes complémentaires. Il commence par un travail de repérage, directement sur le terrain, dans les villages et quartiers. Vient ensuite une phase de remobilisation, à travers des ateliers collectifs et un accompagnement individualisé permettant de lever les freins personnels ou professionnels. Enfin, une coordination est mise en place pour orienter les participants vers les structures et interlocuteurs adaptés à leur situation.

— L'une des spécificités de « Nouveau Départ! » réside dans sa mobilité. Une équipe pluridisciplinaire, composée d'un formateur, d'une formatrice et d'une conseillère en insertion professionnelle, se déplace directement au plus près des habitants. Un camping-car aménagé sillonne ainsi les communes et s'installe régulièrement pour accueillir le public, notamment en début de semaine, tandis que le reste du temps est consacré à des rencontres sur le terrain.

— Sur le territoire des Terres du Perche, ce service intervient dans de nombreuses communes, parmi lesquelles La Loupe, Thiron-Gardais, Fontaine-Simon, Manou, Saintigny ou encore Champrond-en-Gâtine. Cette présence locale permet de proposer un accompagnement accessible à tous, sans contrainte de déplacement.

— Les personnes engagées dans le dispositif peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé, d'ateliers pratiques, ainsi que d'aides sous conditions, incluant notamment une indemnisation et une protection sociale. L'ensemble du parcours est pensé pour s'adapter au rythme et aux besoins de chacun.

— « Nouveau Départ! » repose avant tout sur une approche humaine, fondée sur l'écoute et la bienveillance. En allant directement à la rencontre des habitants, le dispositif facilite un premier contact souvent déterminant pour amorcer un parcours vers l'emploi, en toute confiance.

### Pour toute information / contact

François : 07 77 20 65 12

Lorraine : 06 27 45 42 89

[89of.notredame@apprentis-auteuil.org](mailto:89of.notredame@apprentis-auteuil.org)





# PERCHE AMBITION : UN LEVIER POUR LES ENTREPRISES LOCALES

UN DISPOSITIF D'AIDE POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT, LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE.

Mis en place par le Pôle territorial du Perche, « Perche Ambition » est un fonds de soutien destiné à accompagner les acteurs économiques locaux dans leurs projets. Il vise à encourager l'implantation et le développement d'activités, tout en renforçant la vitalité économique des communes du Perche.

## Un soutien accessible aux entreprises du territoire

Le dispositif s'adresse aux artisans, commerçants, indépendants et entreprises implantés en Eure-et-Loir, dès lors que leur projet se situe sur le territoire du Perche. Sont concernés les projets en phase de création, de reprise ou de développement.

## Une aide financière concrète

« Perche Ambition » permet l'attribution d'une subvention représentant jusqu'à 30 % des dépenses éligibles hors taxes. Cette aide concerne :

- l'achat de matériel,
- la réalisation de travaux,
- les projets immobiliers (construction ou réhabilitation).

Le montant de la subvention est plafonné :

- à 3 000€ pour les investissements matériels et les travaux,
- à 5 000€ pour les dépenses immobilières.

## Un outil au service du développement local

Au-delà de l'aide financière, le dispositif accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'investissement. Il contribue à soutenir l'activité économique de proximité et à dynamiser les centres-bourgs, en facilitant la concrétisation de projets souvent déterminants pour le territoire.

## Une montée en puissance en 2025

L'année 2025 confirme l'intérêt croissant pour ce dispositif :

- 35 dossiers d'aide pour travaux et matériel ont été instruits et acceptés, soit un volume doublé par rapport à 2024,
- 2 dossiers immobiliers (construction ou réhabilitation) ont également été accompagnés.

Ces résultats illustrent le rôle structurant de « Perche Ambition » dans le soutien aux entreprises locales.

### Informations pratiques

Pôle territorial du Perche  
Service développement économique  
71 rue Saint-Hilaire  
28400 Nogent-le-Rotrou

Tél. : 02 37 29 09 29

Email : [entreprendre@perche28.fr](mailto:entreprendre@perche28.fr)



# LES NUMÉROS D'URGENCE & NUMÉROS UTILES NATIONAUX

## 112

Réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce numéro est gratuit et accessible depuis n'importe quel téléphone, fixe ou mobile, 24h/24 et 7j/7. Il permet d'être mis en contact avec les services d'urgence suivants : police, pompiers, SAMU.

## 15

Le numéro de téléphone unique par département. Il donne directement accès au Samu (service d'aide médicale urgente).

## 17

Gendarmerie ou Police secours - en cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale nécessitant une intervention rapide pour protéger les personnes et/ou les biens.

## 18

Sapeurs-pompiers - lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise, blessure grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation, etc.).

## 32 37

Allez sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) pour connaître la pharmacie de garde près de chez vous.

## 02 41 48 21 21

Centre Anti Poison

## 32 30

CAF d'Eure et Loir

## 36 46

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## 39 49

Pôle Emploi

## 02 37 81 38 93

Espace France Services de La Loupe

## 09 72 67 50 XX

Une coupure d'électricité ? Appelez le service dépannage du distributeur Enedis en remplaçant les XX par votre numéro de département.

## 0 800 47 33 33

Vous suspectez une fuite ou une coupure de gaz ? Les professionnels d'urgence sécurité gaz répondent à vos appels 24h/24 et 7j/7.

## 30 39

Numéro d'accès au droit, mise en relation avec un point-justice de proximité. Ce numéro est gratuit, joignable depuis l'ensemble du territoire et accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

## 119

Enfance en Danger - Vous êtes préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ? Un numéro gratuit.

## 39 19

Pour les femmes victimes de violences (chantage, coups, injures, humiliation...).

## 30 18

Contre le cyberharcèlement des jeunes et problèmes des jeunes sur Internet et réseaux sociaux (anonyme et confidentiel).



# AGRANDISSEMENT DES FILIÈRES DE TRI EN DÉCHÈTERIE

## Une collecte de fauteuils roulants dans les déchèteries

Dans le cadre de l'élargissement des filières de tri, le SIRTOM, en partenariat avec l'association *Les enfants des Carnutes*, *Envie Autonomie* et la mairie de Senonches, met en place une collecte de fauteuils roulants dans ses quatre déchèteries. Cette initiative répond à une demande croissante en matériel médical d'occasion. De nombreuses personnes ne peuvent en effet pas accéder à des équipements neufs, souvent coûteux, et se tournent vers des solutions alternatives. Les fauteuils collectés seront reconditionnés puis remis en circulation, permettant à la fois de faciliter l'accès à ces équipements et de limiter les déchets.

Les résultats du réseau *Envie Autonomie* à l'échelle nationale illustrent l'impact de ce dispositif. En 2024, 33 300 aides techniques ont été collectées. Le réseau a accompagné 5 806 clients, dont 4 796 particuliers et 1 010 établissements. Au total, 8 936 aides techniques reconditionnées ont été distribuées.

L'impact environnemental est également significatif : 778 tonnes de CO2 ont été évitées. Par ailleurs, un fauteuil roulant reconditionné génère 97 % d'émissions de CO2 en moins qu'un fauteuil neuf équivalent (châssis aluminium, fabriqué en Asie).

Les habitants peuvent déposer leurs fauteuils roulants directement en déchèterie. Pour toute information complémentaire, il est possible de se rapprocher des services municipaux ou de consulter les horaires de la déchèterie la plus proche.

**Contact :**  
 8 rue des métiers, 28190 Courville-sur-Eure  
 t : 02 37 23 32 63  
 e-mail : [accueil@sirtom-courville.fr](mailto:accueil@sirtom-courville.fr)  
 site : [www.sirtom-courville.fr](http://www.sirtom-courville.fr)

Pour consulter les horaires de la déchèterie la plus proche



## SIRTOM

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
JE 1 Jour de l'an	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1 Fête du travail	LU 1 23
VE 2	LU 2 6	LU 2 10	JE 2	SA 2	MA 2
SA 3	MA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3
DI 4	ME 4	ME 4	SA 4	LU 4 19	JE 4
LU 5 2	JE 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5
MA 6	VE 6	VE 6	LU 6 Lundi de Pâques	ME 6	SA 6
ME 7	SA 7	SA 7	MA 7 15	JE 7	DI 7
JE 8	DI 8	DI 8	ME 8	VE 8 Victoire 1945	LU 8 24
VE 9	LU 9 7	LU 9 11	JE 9	SA 9	MA 9
SA 10	MA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10
DI 11	ME 11	ME 11	SA 11	LU 11 20	JE 11
LU 12 3	JE 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12
MA 13	VE 13	VE 13	LU 13 16	ME 13	SA 13
ME 14	SA 14	SA 14	MA 14	JE 14 Ascension	DI 14
JE 15	DI 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15 25
VE 16	LU 16 8	LU 16 12	JE 16	SA 16	MA 16
SA 17	MA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17
DI 18	ME 18	ME 18	SA 18	LU 18 21	JE 18
LU 19 4	JE 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19
MA 20	VE 20	VE 20	LU 20 17	ME 20	SA 20
ME 21	SA 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21
JE 22	DI 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22 26
VE 23	LU 23 9	LU 23 13	JE 23	SA 23	MA 23
SA 24	MA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24
DI 25	ME 25	ME 25	SA 25	LU 25 Lundi de Pentecôte	JE 25
LU 26 5	JE 26	JE 26	DI 26	MA 26 22	VE 26
MA 27	VE 27	VE 27	LU 27 18	ME 27	SA 27
ME 28	SA 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28
JE 29		DI 29	ME 29	VE 29	LU 29 27
VE 30		LU 30 14	SA 30	SA 30	MA 30
SA 31		MA 31	DI 31	DI 31	
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ME 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1 Toussaint	MA 1
JE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2 45	ME 2
VE 3	LU 3 32	JE 3	SA 3	MA 3	JE 3
SA 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	VE 4
DI 5	ME 5	SA 5	LU 5 41	JE 5	SA 5
LU 6 28	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	DI 6
MA 7	SA 7	LU 7 37	ME 7	SA 7	LU 7 50
ME 8	DI 8	MA 8	JE 8	DI 8	MA 8
JE 9	LU 9 33	ME 9	VE 9	LU 9 46	ME 9
VE 10	MA 11	JE 10	SA 10	MA 10	JE 10
SA 11	ME 12	VE 11	DI 11	ME 11 Armistice 1918	VE 11
DI 12	JE 13	SA 12	LU 12 42	JE 12	SA 12
LU 13 29	VE 14	DI 13	MA 13	VE 13	DI 13
MA 14 Fête nationale	SA 15 Assomption	LU 14 38	ME 14	SA 14	LU 14 51
ME 15	DI 16	MA 15	JE 15	DI 15	MA 15
JE 16	MA 18	ME 16	VE 16	LU 16 47	ME 16
VE 17	LU 17 34	JE 17	SA 17	MA 17	JE 17
SA 18	ME 19	VE 18	DI 18	ME 18	VE 18
DI 19	SA 22	SA 19	LU 19 43	JE 19	SA 19
LU 20 30	DI 23	DI 20	MA 20	VE 20	DI 20
MA 21	VE 24	LU 21 39	ME 21	SA 21	LU 21 52
ME 22	SA 25	MA 22	JE 22	DI 22	MA 22
JE 23	DI 26	ME 23	VE 23	LU 23 48	ME 23
VE 24	MA 28	JE 24	SA 24	MA 24	JE 24
SA 25	LU 27 31	VE 25	DI 25	ME 25	VE 25 Noël
DI 26	ME 29	SA 26	LU 26 44	JE 26	SA 26
LU 27 31	VE 30	DI 27	MA 27	VE 27	DI 27
MA 28	SA 31	LU 28 40	ME 28	SA 28	LU 28 53
ME 29		MA 29	JE 29	DI 29	MA 29
JE 30		DI 30	VE 30	LU 30 49	ME 30
VE 31		LU 31 36	SA 31	DI 31	JE 31



# PROFESSIONNELS DE SANTÉ

## MÉDECINS GÉNÉRALISTES

**BENOIT Ingrid**  
120 rue de l'abbaye  
28 480 Thiron Gardais  
02 37 49 42 63

**COSTANZA Gustavo**  
Maison de santé  
La Loupe\*  
02 37 29 27 47

**DUPRAT Philippe**  
Maison de soins •  
Thiron Gardais\*\*  
01 43 21 33 33

**FOURATI Maher**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 54 58 55

**GOMEZ Ana**  
Maison de santé • La Loupe\*  
01 84 62 10 82

**LABUTHIE Martine**  
Maison de santé • La Loupe\*  
01 84 62 62 62

**RICOIS Amélie**  
Maison de santé • La Loupe\*  
01 84 62 62 62

## KINÉSITHÉRAPEUTES

**BOULAY Bérenger**  
**LEBOSSÉ Guillaume**  
14 rue des Tilleuls  
28 480 Thiron Gardais  
02 37 29 70 91 • M. Boulay  
06 42 43 99 27 • M. Lebossé

**DEBRAY Léa**  
Maison de santé • La Loupe\*  
07 55 66 29 17

**MOISA Liviu**  
**MOISA Benjamin**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 81 13 92

**PERROT Jean-Christophe**  
18 rue Marceau  
28240 Bellhomert Guehouville  
02 37 37 05 19

## CENTRE OPHTALMOLOGIQUE

Rue Edmond Morchoisne  
28 240 La Loupe  
02 37 29 33 00

## INFIRMIERS

**GERNIGANT Anabelle**  
**GUERIN Angélique**  
**HUET Magalie**  
**RAMI Nathalie**  
**RIGOT Candylène**  
Maison de soins •  
Thiron Gardais\*\*  
02 37 49 47 44

**BRACCAGNI Diane**  
**BOURGEOIS Sophie**  
**GASSELIN Laetitia**  
**SIBERT Claire**  
Maison de soins •  
Thiron Gardais\*\*  
02 37 49 51 78

**CHAMBON Laurent**  
**BROUARD Laetitia**  
**HIRON Lydia**  
**BARENTIN Isabelle**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 81 04 88  
06 31 26 13 42

**STEITS Sandrine**  
**LORGERIE Mélanie**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 81 06 58

**BLAY Estelle**  
**BLAY Cécile**  
**MORISSE Marie-Charlotte**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 81 09 04



Maison de santé  
2 avenue du Perche  
28240 La Loupe



Maison de soins  
5 rue de Gardais  
28 480 Thiron Gardais

## DENTISTES / CHIRURGIENS DENTISTES

**HEMERY Sébastien**  
**HAMAL Siham**  
**EL GANI Hasna**  
**SENOUCI Yassine**  
**MEZRAI Ayete**  
**MEZRAI Malik**  
4 rue des Sablons  
Bellhomert Guehouville  
02 37 52 32 96

**PUJOL Cécile**  
Maison de santé • La Loupe\*  
07 66 75 31 56

**SACCENTI Frédéric**  
2 impasse de la Cerisaie  
La Loupe  
02 37 81 05 12

**SIMON Christian**  
Maison de soins •  
Thiron Gardais\*\*  
02 37 49 48 15

## PSYCHOLOGUES

**CORDEDVANT Marie-Alix**  
18 rue de la Gare  
La Loupe  
06 28 34 29 08

**PROUVEUR-SELTEMANN Pascale**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 52 94 38

## AUDIOPROTHÉSISTE

**BOUGER Fabien**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 37 86 94

## PODOLOGUES - PÉDICURES

**SIMÉAU Bastien**  
15 place de l'Hôtel de Ville  
La Loupe  
02 37 52 25 67

**PICHARD Maud**  
Soins à domicile  
Secteur Thiron Gardais  
06 74 12 02 27

## SAGES-FEMMES

**DELHAYE Océane**  
Maison de santé • La Loupe\*  
07.84.81.57.82

**LE GUERNIGOU Marion**  
Maison de santé • La Loupe\*  
06 84 15 03 40

**LE GUERNIGOU Briec**  
Maison de santé • La Loupe\*  
06 26 45 37 43

## PHARMACIES

**PHARMACIE CENTRALE**  
64 rue de l'Eglise  
La Loupe  
02 37 81 19 89

**LEROY-RENOU**  
10 rue du Commerce  
Thiron Gardais  
02 37 49 43 03

## LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

**CERBALLIANCE**  
Maison de santé • La Loupe\*  
02 37 81 30 00

## HÔPITAL

**CENTRE HOSPITALIER**  
Rue Edmond Morchoisne  
28240 La Loupe  
02 37 29 33 00

## EPHAD

**EPHAD**  
Rue Edmond Morchoisne  
La Loupe  
02 37 29 33 00

## FONDATION TEXIER GALLAS

8 rue des Tilleuls  
Thiron Gardais  
02 37 49 45 42



# PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE MÉDECINES DOUCES & ALTERNATIVES

## OSTÉOPATHES

**BIGARD Pierre-Alexandre**  
Maison de santé La Loupe  
2 avenue du Perche  
06 80 81 13 55

**DUMAS MILNE EDWARDS Thibault**  
958 rue des Tilleuls  
Thiron Gardais  
07 68 65 53 52

## AUDIOPROTHÉSISTE

**SENSATION AUDITIVE**  
Maison de santé La Loupe  
2 avenue du Perche  
02 37 37 86 94

## OSTÉOTHÉRAPEUTE SOPHROLOGUE

**LEBOUCHER Joffrey**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
06 16 86 39 45

## PRATICIENS EN HYPNOSE

**TARANNE Cyril**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
06 80 46 72 95

**DUREY Amélie**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
07 66 96 60 67

## PSYCHOPÉDAGOGIE POSITIVE

**TREMIER Lucie**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
06 86 76 18 57

## NEUROFEEDBACK THÉRAPEUTIQUE

**VADE Caroline**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
06 81 86 79 37

## MAGNÉTISEUSE, RADIESTHÉSISTE

**DEVERNAY Gaëlle**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
06 73 23 35 95

## RELAXOLOGUE – GESTION DU STRESS

**MORIN Laura**  
18 rue de la gare  
La Loupe  
07 63 73 71 32

## NATUROPATHE ET SYLVOTHÉRAPEUTE

**CABARAT Blanche**  
2 chemin de l'Oisellerie  
Manou  
06 10 72 78 37



# POMPES FUNÈBRES Pénard Tessier

61 route de la Ferté Vidame  
28250 SENONCHES  
02 37 37 91 11

3 impasse de la Cerisaie  
28240 LA LOUPE  
02 37 53 90 44

[www.pompes-funebres-penard.fr](http://www.pompes-funebres-penard.fr)

# BERROU NICOLAS

## PLOMBERIE • CHAUFFAGE ENTRETIEN • DEPANNAGE



Gaz • Fioul • Solaire  
Pompes à chaleur  
Contrat d'entretien

Pour nous contacter :  
[n.berrou@wanadoo.fr](mailto:n.berrou@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 08 72 71 17  
Fax : 02 37 37 92 52

9 rue des Vallées  
28250 Senonches

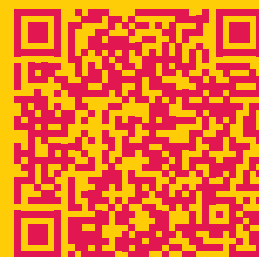




# BRICO FONTAINE

**RENOVER & DECORER  
SANS SE RUINER**

- Construction
- Bricolage • Décoration
- Service clé
- Verre à la découpe
- Jardin • Rayon équitation
- Aliments de la ferme



**9 RUE DE LAUNAY • FONTAINE SIMON**

**02.37.81.84.09**  
**brico-fontaine@orange.fr**

